

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 5

MONTREAL, LE MERCREDI 15 JANVIER 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Le disque en crise

Un jour, on invente le disque compact. Le lendemain, on amorce la réédition, sur compact évidemment, d'enregistrements plus ou moins anciens. Le surlendemain, on continue. Le lendemain du surlendemain, les grandes compagnies poursuivent sur cette lancée. Résultat? À la veille de l'ouverture du MIDEM, l'industrie mondiale du disque est en crise. En plein désarroi.

Au cours des dix-huit derniers mois, les directions des filiales musicales des grands conglomerats culturels ont toutes été virées, à une exception près. Seul Alain Lévy, président de Polygram qui, soit dit en passant, est la propriété de la compagnie néerlandaise Philips, a échappé à la guillotine des actionnaires. Tous les autres, les bonzes de CBS-Sony, de Warner et autres conglomerats, sont passés à la trappe faute d'avoir offert un rendement acceptable ou élevé.

Pourquoi donc? Ici et là, on avance que si les actionnaires ont agi de la sorte, c'est que les directions ont abusé du phénomène «réédition sur compact» sans avoir peaufiné les stratégies propres à assurer une relève. Dans l'esprit d'André Ménard, d'Equipe Spectra, de Robert Pilon, directeur de l'ADISQ, et de Pierre St-Georges, directeur de produits chez Distribution Sélect, ces ex-manitous de l'univers musical ont abusé du compact et multiplié les mauvais contrats. On s'explique.

À la faveur des années 80, on a assisté à l'émergence de véritables multinationales de la musique. Ce faisant, on a noué contact avec une logique de parts de marché aux dépens d'une logique de développement artistique. Par conséquent, puisque les parts de marché étaient la garantie de juteux bénéfices, on a tout naturellement réactivé les catalogues qui dormaient dans les archives. Les uns et les autres ont inondé le marché et épuisé de facto cette mine d'or.

Parallèlement, sur le front de la création, de la création en temps présent, ces ex-grands patrons ont commis d'énormes gaffes. Lesquelles? Ils ont accordé des contrats aux sommes pharaoniques à Madonna, Michael Jackson et Elton John alors que leurs plus belles années, donc les années les plus profitables, étaient derrière eux. Autrement dit, on a donné beaucoup trop tard.

À cet égard, il est important de souligner que l'une des questions les plus fréquemment débattues actuellement dans les coulisses du monde du spectacle se résume à ceci: pourquoi Warner a accordé 80 millions \$ US au groupe américain REM moyennant la confection de cinq albums alors qu'on juge qu'ayant atteint son sommet, ce groupe est destiné à déboiler la pente?

Mais alors pourquoi, pourquoi allouer encore des contrats financièrement exorbitants? Parce que les impératifs financiers de ces grandes entreprises se résument à ceci: se concentrer sur un nombre réduit de produits en caressant l'espoir d'encaisser le gros lot. On chouchoute tel ou tel artiste jouissant d'une certaine notoriété en espérant qu'il deviendra une mégastar, économiquement et non artistiquement parlant, comme le devint un Michael Jackson au début des années 80.

Plutôt que d'essayer de remplacer un Michael Jackson ou une Madonna par 20 ou 100 artistes, les grands conglomerats essayent de les remplacer par une Céline Dion ou une Alanis Morissette. Mais comme évidemment ces deux artistes «appartiennent» respectivement à une étiquette, les autres n'ont rien trouvé de mieux que de signer des clones de l'une et de l'autre. Bref, c'est le syndrome du mouton de Panurge.

À vouloir imiter l'autre, les uns et les autres ont fini par développer des stratégies empruntant bizarrement, pour employer une image, au chien qui essaye de se mordre la queue. Ce faisant, on a oublié le front. Toutes ces grandes compagnies se sont éloignées de la rue, pour reprendre le mot d'André Ménard. Contrairement aux producteurs des années 60, ceux d'aujourd'hui n'ont plus d'imagination.

À ce propos, il est d'ailleurs remarquable de constater que ce qui est synonyme d'originalité revient souvent à faire enregistrer une énième version de Kurt Weill par une bande de Seattle, la capitale de ce qu'on appelle le grunge. La multiplication ces années-ci d'enregistrements conçus comme autant d'hommages, donc de retours en arrière, est pitoyable. Pathétique. Surtout lorsque ces hommages sont consacrés à des ringards.

Cela étant, certaines des nouvelles directions de ces empires musicaux ont signé des modifications qui risquent de transformer le profil de l'industrie en ceci: la multinationale devient une centrale autour de laquelle gravite une ribambelle d'étiquettes conservant leur indépendance pour tout ce qui a trait à la fonction artistique mais qui, sur le plan de la distribution et de la promotion, sont liées corps et biens.

Ainsi la vague du grunge, symbolisée par Nirvana, a fait que la compagnie qui en fut pour ainsi dire le porteur, soit Sub Pop, vient de signer une entente avec Warner pour plusieurs années. Le pire, c'est qu'on comment ce geste dans le but d'hériter de la clientèle jeune au moment où cette clientèle jeune achète des disques des Beatles en nombre plus important que ne le faisaient leurs parents. Les Beatles n'ont jamais vendu autant d'albums qu'en... 1996. Sidérant, non?

Allez va, ça prendrait un bon conflit de générations.

MÉTÉO

Montréal	Ensoleillé le matin. Neige débutant en soirée.	Québec	Ciel variable. Max: -6 Min: -9
	Max: -3 Min: -8	Détails, page B 5	

INDEX

Agenda.....	B 6	Idées.....	A 7
Annonces.....	B 6	Le monde.....	B 5
Avis publics.....	B 4	Les sports.....	B 4
Bourse.....	B 3	Montréal.....	A 3
Culture.....	B 8	Mots croisés.....	B 4
Économie.....	B 2	Politique.....	A 5
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

POLITIQUE

Le Québec perdra 3000 lits en psychiatrie, page A 4



LE MONDE

Slobodan Milosevic cède et limoge, page B 5



MONTREAL

L'Agence spatiale nie être sur la piste de Roufs, page A 3

Les allocations de départ ont décimé certaines spécialités médicales

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les généreuses allocations de retraite offertes aux médecins spécialistes ont provoqué à ce jour 384 départs et décimé les rangs de certaines spécialités médicales déjà en pénurie comme l'anesthésie.

Jusqu'à présent, les programmes d'allocation de fin de carrière qu'offrira le gouvernement jusqu'en 1998 aux médecins de plus de 65 ans ont eu un effet boeuf, entraînant en un an la participation de plus de la moitié des candidats admissibles, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Seul hic, les chiffres démontrent que le plus grand nombre de ces 384 départs auront lieu chez les anesthésistes, une spécialité médicale considérée en pénurie au Québec. En effet, 64 anesthésistes ont déjà quitté la profession, ce qui représente 12 % des 547 anesthésistes que compte le Québec.

Le programme de retraite, qui prévoit une allocation de départ de deux ans de salaire pour un maximum de 300 000 \$, a aussi porté un dur coup en chirurgie générale: 52 des 532 chirurgiens ont tiré leur révérence. Même portrait en pathologie, dont les effectifs de 214 spécialistes ont perdu, ou s'apprentent à perdre, 28 membres. En psychia-

trie, une spécialité où l'accès se fait parfois difficile, surtout en région, 42 psychiatres sur les 1000 que compte le Québec ont pris leur retraite. Quelque 23 radiologistes ont accroché leurs patins et 23 gynécologues-obstétriciens ont fait de même.

L'ex-ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, juge cette situation désolante alors que des années d'efforts ont été déployés pour mettre fin à la pénurie d'anesthésistes qui prévalait dans des endroits aussi peu éloignés que Deux-Montagnes. «Les médecins s'en vont par dizaines. Il y a cinq ans,

VOIR PAGE A 8: DÉPART



Serge Truffaut

Parallèlement, sur le front de la création, de la création en temps présent, ces ex-grands patrons ont commis d'énormes gaffes. Lesquelles? Ils ont accordé des contrats aux sommes pharaoniques à Madonna, Michael Jackson et Elton John alors que leurs plus belles années, donc les années les plus profitables, étaient derrière eux. Autrement dit, on a donné beaucoup trop tard.

À cet égard, il est important de souligner que l'une des questions les plus fréquemment débattues actuellement dans les coulisses du monde du spectacle se résume à ceci: pourquoi Warner a accordé 80 millions \$ US au groupe américain REM moyennant la confection de cinq albums alors qu'on juge qu'ayant atteint son sommet, ce groupe est destiné à déboiler la pente?

Mais alors pourquoi, pourquoi allouer encore des contrats financièrement exorbitants? Parce que les impératifs financiers de ces grandes entreprises se résument à ceci: se concentrer sur un nombre réduit de produits en caressant l'espoir d'encaisser le gros lot. On chouchoute tel ou tel artiste jouissant d'une certaine notoriété en espérant qu'il deviendra une mégastar, économiquement et non artistiquement parlant, comme le devint un Michael Jackson au début des années 80.

Plutôt que d'essayer de remplacer un Michael Jackson ou une Madonna par 20 ou 100 artistes, les grands conglomerats essayent de les remplacer par une Céline Dion ou une Alanis Morissette. Mais comme évidemment ces deux artistes «appartiennent» respectivement à une étiquette, les autres n'ont rien trouvé de mieux que de signer des clones de l'une et de l'autre. Bref, c'est le syndrome du mouton de Panurge.

À vouloir imiter l'autre, les uns et les autres ont fini par développer des stratégies empruntant bizarrement, pour employer une image, au chien qui essaye de se mordre la queue. Ce faisant, on a oublié le front. Toutes ces grandes compagnies se sont éloignées de la rue, pour reprendre le mot d'André Ménard. Contrairement aux producteurs des années 60, ceux d'aujourd'hui n'ont plus d'imagination.

À ce propos, il est d'ailleurs remarquable de constater que ce qui est synonyme d'originalité revient souvent à faire enregistrer une énième version de Kurt Weill par une bande de Seattle, la capitale de ce qu'on appelle le grunge. La multiplication ces années-ci d'enregistrements conçus comme autant d'hommages, donc de retours en arrière, est pitoyable. Pathétique. Surtout lorsque ces hommages sont consacrés à des ringards.

Cela étant, certaines des nouvelles directions de ces empires musicaux ont signé des modifications qui risquent de transformer le profil de l'industrie en ceci: la multinationale devient une centrale autour de laquelle gravite une ribambelle d'étiquettes conservant leur indépendance pour tout ce qui a trait à la fonction artistique mais qui, sur le plan de la distribution et de la promotion, sont liées corps et biens.

Ainsi la vague du grunge, symbolisée par Nirvana, a fait que la compagnie qui en fut pour ainsi dire le porteur, soit Sub Pop, vient de signer une entente avec Warner pour plusieurs années. Le pire, c'est qu'on comment ce geste dans le but d'hériter de la clientèle jeune au moment où cette clientèle jeune achète des disques des Beatles en nombre plus important que ne le faisaient leurs parents. Les Beatles n'ont jamais vendu autant d'albums qu'en... 1996. Sidérant, non?

Allez va, ça prendrait un bon conflit de générations.



MOHAMMED RAWAS, AP

Benjamin Nétanyahou a confié à Yasser Arafat au début de leur rencontre: «Nous allons terminer cela cette nuit.» Arafat lui a répondu: «Je suis avec vous jusqu'au matin, et oui, nous allons terminer cela cette nuit.»

Accord sur Hébron

Arafat et Nétanyahou s'entendent après quatre mois de négociations

D'APRÈS AFP ET AP

Point de passage d'Erez — MM. Nétanyahou et Arafat ont signé un accord sur Hébron, a annoncé tôt mercredi matin un porte-parole israélien.

«L'accord a été signé», a déclaré Shai Bazak, un porte-parole de M. Nétanyahou, après une rencontre qui a duré 90 minutes. Les discussions avaient commencé peu avant minuit entre le dirigeant israélien et Yasser Arafat au point de passage d'Erez, entre Israël et la bande de Gaza.

Selon Shai Bazak, l'accord a été signé par le négociateur israélien Dan Shomron et son homologue palestinien Saeb Erekat. Il a ajouté que MM. Nétanyahou et Arafat avaient eu une conversation téléphonique avec le président Clinton.

L'accord sur le retrait partiel des troupes israéliennes de Hébron est intervenu en présence du médiateur américain Dennis Ross, au terme de quatre mois de négociations difficiles. Hébron, dernière ville de Cisjordanie à accéder à l'autonomie.

L'accord permet à cette ville de devenir le huitième îlot urbain d'autonomie dans une Cisjordanie encore largement occupée par Israël.

Hébron est la dernière ville d'envergure remise par Israël à l'administration de Yasser Arafat. Mais cette cité, située à une trentaine de kilomètres au sud de Jérusalem, sera aussi la seule agglomération à rester partiellement sous occupation militaire.

Après son redéploiement, l'armée israélienne va maintenir des forces dans les enclaves juives, où vivent quelque

VOIR PAGE A 8: ACCORD

Rambo solitaire ou simple soldat ?

L'ex-capitaine Michel Rainville est au cœur de nombreux scandales militaires



COURTOISIE LE JOURNAL DE MONTREAL
Michel Rainville

L'ex-capitaine Michel Rainville, qui aurait promis une caisse de bière à ses soldats s'ils descendaient un Somalien, a entamé hier son témoignage devant la commission d'enquête sur les événements de la Somalie. Nos informations en page A 2.

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Michel Rainville n'est pas étranger à la controverse. Depuis maintenant quatre ans, son nom a été associé à une série de scandales qui ont éclaboussé la réputation des Forces armées: assaut brutal contre la Citadelle de Québec, initiation d'une capitaine, gestes troublants en Somalie. Sa conduite, pour le moins musclée, sinon violente, a été, à l'époque, banalisée par ses supérieurs puis, seulement récemment, condamnée par la hiérarchie militaire. Rainville était-il un Rambo solitaire ou un simple soldat qui ne faisait que son travail?

J'ai rencontré Michel Rainville pour la première fois à la fin de février 1993 au camp des soldats canadiens à Belet Uen, en Somalie. Il y faisait une chaleur terrible et éprouvante mais Rainville était en pleine forme, encore grisé par la une que venait de lui consacrer *Le Journal de Montréal* et qui le décrivait comme un commando pouvant tuer un homme en quelques secondes.

En Somalie, Rainville était déployé pour tout autre chose que d'égorger des ennemis. Le Canada venait d'envoyer dans ce pays de la Corne d'Afrique un contingent d'environ 1000 soldats pour participer à une mission de paix américain-onusienne. La plupart des soldats provenaient du Régiment aéroporté du Canada, dont Rainville était membre.

«Nous sommes ici pour aider la population et empêcher que la famine ne dévaste ce pays, disait-il. Mon rôle, en tant que commandant du peloton de reconnaissance, est d'assu-

VOIR PAGE A 8: RAINVILLE

La cause de Goyer et Forcillo pourrait faire jurisprudence

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Sammy Forcillo et Pierre Goyer ont provoqué un débat juridique des plus pertinents sur les pouvoirs dévolus au maire de Montréal et au conseil municipal en contestant devant les tribunaux leur éviction du comité exécutif.

C'est du moins ce qu'il a été possible de constater, à la lumière d'une analyse des récents événements qui ont secoué l'hôtel de ville de Montréal, où régnait hier une accalmie toute relative. Contrairement à ce que véhiculait la rumeur, le rapport attendu du Directeur général des élections (DGE) ne sera pas rendu public aujourd'hui. Un porte-parole du bureau du DGE a en effet indiqué hier que l'enquête sur le financement présumé illégal de Vision Montréal n'était pas encore terminée.

Pierre Goyer, responsable de l'urbanisme, et Sammy Forcillo ont évité *in extremis* l'expulsion du comité exécutif lundi en obtenant une injonction interlocutoire provisoire. La cause devrait être débattue sur le fond en Cour supérieure du Québec mercredi prochain, à moins que l'une ou l'autre des parties demande une prolongation de l'injonction émise par le juge Derek Guthrie. Tout sourire lundi, Pierre Goyer avait déclaré aux journalistes que le maire l'avait régulièrement envoyé à

VOIR PAGE A 8: CAUSE

POLITIQUE

La lutte contre le bilinguisme institutionnel reprend au PQ

■ Lire notre reportage, page A 4



• LES ACTUALITÉS •

Commission d'enquête sur la Somalie

Les fuyards somaliens pouvaient être abattus

«Autant que possible, on essayait de tirer pour blesser», dit l'ex-capitaine Rainville

L'ex-capitaine Michel Rainville, qui aurait promis une caisse de bière à ses soldats s'ils descendaient un Somalien, a entamé hier son témoignage devant la commission d'enquête sur les événements de la Somalie.

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les soldats canadiens avaient le droit, selon les règles d'engagement, de tirer sur des Somaliens qui tentaient de s'enfuir aux abords du campement canadien, que ces derniers soient armés ou non, a témoigné hier le capitaine Michel Rainville.

Chef du peloton de reconnaissance en Somalie le soir de la fusillade du 4 mars 1993, le capitaine Rainville a souligné qu'il était tout à fait justifié d'agir ainsi dans de pareilles circonstances.

«Si on tentait de s'infiltrer, c'était considéré comme un acte hostile et on pouvait utiliser les règles d'engagement pour remédier à cet acte hostile-là.»

«Au point tel de tirer dans le dos, capitaine?», a demandé l'avocat de la commission d'enquête sur la Somalie, Simon Noël.

«Au point d'utiliser la force meurtrière si nécessaire, a répondu sans broncher le capitaine Rainville. Mais autant que possible, on essayait de tirer pour blesser, entre la jupe et les "flip-flops" [sandales].»

Le soir du 4 mars 1993, lors d'une mission de reconnaissance, des sol-

dat canadiens ont tiré dans le dos sur deux Somaliens non armés fuyant l'enceinte du campement canadien, tuant l'un et blessant l'autre.

«Donc, un Somalien qui par erreur tenterait de pénétrer, se faisait prendre et commençait à courir pour protéger sa vie pouvait mourir pour avoir tenté

de pénétrer, c'est ce que vous dites?», a repris M. Noël.

Le capitaine Rainville a répondu par un oui.

Il a expliqué que les règles d'engagement différaient quelque peu si les soldats avaient affaire à un pillleur ou à un saboteur.

«S'il s'agissait d'un pillleur, on essayait d'abord de l'appréhender physiquement». Le tir n'était qu'une solution de dernier recours.

S'il s'agissait d'un saboteur, «l'utilisation de la force maximale dans le but de

l'arrêter était permise».

«S'il s'agissait d'un adolescent qui partait avec une bouteille d'eau Evian dans les mains, je sais que moi, je n'aurais pas tiré, et qu'un paquet de mes gars et des gens autour de moi n'auraient pas tiré.»

Pour attraper les intrus, le groupe de Rainville avait laissé de l'eau et de la nourriture comme appât. Il avait omis d'avertir ses supérieurs de ce geste mais le fit une fois la mission terminée.

Au moins deux soldats de Rainville ont témoigné que celui-ci avait offert une caisse de bière s'ils abattaient un

Somalien pendant cette mission de reconnaissance dont le but était de renforcer le périmètre de sécurité autour des campements canadiens. Surpris par ces allégations, Rainville a expliqué que ses commentaires avaient été mal interprétés.

En cour martiale, le capitaine Rainville a été acquitté de négligence dans l'exercice de ses fonctions. Le 10 octobre 1995, il a été averti par les Forces armées qu'il était «inapte au service».

Le premier jour de témoignage de Rainville a donné lieu à des accrochages entre lui et le président de la commission, Gilles Létourneau.

Frustré, M. Létourneau voulait savoir si Rainville pouvait voir les intrus de sa position le soir du 4 mars. Après des détours, Rainville a répondu qu'il pouvait les voir.

Vexé, l'avocat de Rainville, Ron Picard, est intervenu.

«M. le président, votre ton de voix monte. Jusqu'ici, le capitaine Rainville a répondu à toutes les questions posées par vous de façon fort agressive sur un ton normal et je m'attendais à ce que le président de la commission ait un comportement aussi décent que le témoin.»

«S'il faut monter le ton pour avoir une réponse, on va monter le ton», a répliqué vivement le juge Létourneau.

Par ailleurs, l'avocat du colonel Serge Labbé, Stuart Hendin, a averti la commission hier que son client ne viendra pas témoigner sans avoir l'assurance que toute la preuve contre lui lui sera communiquée au préalable.

Le PC et le Bloc réclament un débat d'urgence

D'APRÈS LA PRESSE
CANADIENNE

Ottawa — Estimant que le gouvernement Chrétien fait fausse route parce qu'il est aveuglé par l'arrogance, le chef conservateur Jean Charest réclame un débat d'urgence aux Communes sur l'arrêt des travaux de la commission d'enquête sur la Somalie.

Le Bloc québécois, par la voix du leader en Chambre, Gilles Duceppe, a fait la même demande dans une lettre adressée hier au premier ministre Jean Chrétien.

Selon M. Charest, l'avenir des Forces armées canadiennes est en jeu et les parlementaires ont le droit de réclamer des comptes au gouver-

nement. «Le public canadien mérite qu'on en débâte ouvertement et que le gouvernement cesse de cacher les faits», a-t-il expliqué hier.

M. Charest a envoyé une lettre à ce sujet au premier ministre Jean Chrétien.

Vendredi dernier, le ministre de la Défense, Doug Young, annonçait que les travaux de la commission sur les événements en Somalie, qui siège depuis 1995, devaient être terminés au plus tard le 30 juin prochain. Cette décision a fait sursauter les commissaires qui ont affirmé, lundi, qu'il serait impossible, dans ces conditions, de faire toute la lumière sur l'affaire somalienne, en particulier sur le camouflage subséquent des bavures commises pendant l'opération.

M. Charest y voit une preuve d'arrogance sans borne. «C'est un précédent, ça ne c'est jamais vu [...] Il y a là un calcul politique assez crasse de mettre fin à une controverse potentielle qui aurait pu affecter le gouvernement libéral en année d'élections», soutient-il.

Selon lui, le ministre Young a en outre manœuvré pour éviter d'avoir à répondre à sa décision. Il l'a prise en sachant que le Parlement ne siège pas actuellement et que le premier ministre Chrétien se trouve en tournée en Asie.

Interrogé à Manille, aux Philippines, M. Chrétien a soutenu que la décision à propos de la commission n'a rien à voir avec les élections. «Absolument pas», a-t-il affirmé.

EN BREF

Mort d'un héros

(PC) — Un des héros de la Deuxième Guerre mondiale, le général Dollard Ménard, est décédé à l'âge de 81 ans. Militaire de carrière, le général Ménard avait été un grand défenseur de la reconnaissance des francophones au sein de l'armée canadienne. Il s'était illustré lors du débarquement de Dieppe, le 19 août 1942, alors qu'il était commandant dans le bataillon des Fusiliers Mont-Royal, premier bataillon francophone étranger à s'engager pour libérer la France. Il avait alors été blessé à cinq reprises. Plus de 500 soldats de ce régiment avaient été tués, blessés ou faits prisonniers lors de ce débarquement. Le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), M. François Lemieux, a tenu à lui rendre hommage, hier, dans un communiqué. «Sa fidélité envers les siens ne s'est pas démentie au cours des ans. En 1980, en particulier, il a pris position pour notre émancipation nationale», a rappelé M. Lemieux. Il a noté entre autres que son organisation lui avait décerné, en 1992, année du cinquantième du débarquement, la Médaille d'argent Bene Merenti de Patria, pour souligner ses services exceptionnels à la patrie.

Décès du pionnier de la recherche sur l'ADN

Londres (AP) — Lord Todd, le lauréat du prix Nobel de chimie dont les travaux ont conduit à la découverte de la structure de l'ADN, est mort vendredi dernier à l'âge de 89 ans à Cambridge, a annoncé sa famille hier. Il avait reçu ce prestigieux prix en 1957 pour ses travaux sur la composition des acides nucléiques à partir desquels se forment les gènes — vecteurs de l'information génétique — et les chromosomes qui les portent. Todd a établi la chimie générale des acides nucléiques. Ses travaux ont permis ensuite à Francis Crick, James Watson et Maurice Wilkins de découvrir l'ensemble de la structure, dont la fameuse double hélice de l'acide désoxyribonucléique (ADN). Crick, Watson et Wilkins devaient partager le Nobel en 1962.

Trois présumés nazis pourront être déportés

Ottawa (PC) — Les procédures de déportation contre trois hommes soupçonnés d'avoir un passé nazi peuvent reprendre: il n'y a pas lieu de craindre que le droit de ces hommes à un traitement juste ait été compromis, a tranché mardi la Cour fédérale d'appel. Dans une décision unanime, trois juges ont renversé une décision antérieure qui freinait les efforts du gouvernement fédéral pour faire déporter Erichs To-biass, Johann Dueck et Helmut Oberlander. Des avocats fédéraux affirment que les trois accusés auraient participé à des exécutions de civils pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le gouvernement veut les dépouiller de leur citoyenneté canadienne et les expulser du pays pour avoir menti au sujet de leur passé lorsqu'ils ont immigré au Canada. Tous trois nient avoir fait quoi que ce soit de mal. La décision aboutit également le juge en chef du tribunal, Julius Isaac, et Ted Thompson, un haut fonctionnaire du ministère de la Justice, d'avoir enfreint le principe de l'indépendance judiciaire en ayant un entretien privé en mars dernier, à l'insu des avocats des accusés, pour discuter de l'affaire.

Non!

Vous ne rêvez pas.

TERCEL^{CE}

218\$

par mois/
location
48 mois*

4 portes
Direction assistée
Radiocassette AM-FM stéréo
Enjoliveurs complets
Rétroviseurs à télécommande
Essuie-glaces intermittents
Télécommande du réservoir
Télécommande du coffre
Moules latérales

COROLLA^{SD PLUS}

248\$

par mois/
location
48 mois*

Transmission automatique
Direction assistée
Radiocassette AM-FM stéréo
Enjoliveurs complets
Rétroviseurs à télécommande
Tapis-moquette
Moules latérales
Et bien plus...

0\$ COMPTANT

transport et préparation inclus

Programmes de location de Crédit Toyota. Offres de location sur approbation du crédit valables pour les modèles 1997 neufs, loués et livrés avant le 28 février 1997. Frais d'immatriculation, d'enregistrement, d'assurance et taxes en vigueur en sus. Un montant maximum de 700 \$ de frais de transport et de préparation inclus. *En fonction d'une location-bail de 48 mois pour la Corolla SD Plus (modèle BA01EH-DA avec transmission automatique) et la Tercel CE (modèle BC51LM-EA avec boîte de vitesses manuelle) avec acompte de 0 \$. Premier versement et dépôt de garantie de 300 \$ (Corolla SD Plus) et de 250 \$ (Tercel CE) exigés au moment de la livraison du véhicule. Coût total de la location, 11 904 \$ (Corolla SD Plus) et 10 464 \$ (Tercel CE). Prix de l'option d'achat, 7 143,30 \$ (Corolla SD Plus) et 6 172,65 \$ (Tercel CE) basé sur un maximum de 96 000 km. Des frais de 0,07 \$/km s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.

Votre concessionnaire

TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE
Toyota Dival
555-2350

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

CANDIAC
Candiac Toyota
659-0511

CHAMBLY
Chambly Toyota
658-4334

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

GATINEAU
Toyota Gatineau
368-9966

HULL
Vita Toyota
776-0077

LE PERRÉ
Ile Perreé Toyota
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Soreli Lexus Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
562-6662

LAVAL
Chomedey Toyota
687-2634

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
668-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MONT-LAURIER
Claude Auto
623-3511

MONTRÉAL
Alix Toyota
376-9191

MONTRÉAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTRÉAL
Houle Toyota
351-5016

MONTRÉAL
Lexus Toyota Gabriel
748-7777

MONTRÉAL
Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTRÉAL
Toyota Pia IX
329-9999

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
581-3540

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angers Toyota
774-9191

ST-JEAN
Déry Toyota
359-9900

ST-JÉRÔME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LÉONARD
St-Léonard Toyota
252-1373

ST-AGATHE
Ste-Agathe
326-1044

ST-THÉRESE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Maurice Toyota
539-6393

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TERREBONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

THURSO
Auger Frère
985-2218

TROIS-RIVIÈRES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-9850

VERDUN
Woodland Toyota
761-3444

SOLUTION
TOYOTA

PEA
PROTECTION
EXTRA-ATTENTIVE

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEC

LE DEVOIR

MONTREAL

Le livre de l'année!

FIDES
LE DEVOIR
QUÉBEC
1997

L'Agence spatiale nie avoir trouvé quoi que ce soit

La disparition de Gerry Roufs remonte maintenant à plus d'une semaine

Les recherches visant à retrouver Gerry Roufs dans le Pacifique Sud ont été marquées hier par la diffusion, à la grandeur de la planète, d'une « fausse information », selon l'Agence spatiale canadienne, qui a conduit un cargo indien à se rendre dans un secteur où toute recherche était « inutile », aux dires d'un porte-parole, Marcel Saint-Pierre.

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Au Canada, comme ailleurs, on pouvait en effet entendre, hier après-midi, aux différents bulletins de nouvelles, que l'Agence spatiale avait « relevé la présence de 18 points géographiques sur la troisième série de photographies prises par son satellite Radarsat » dans la zone où pourrait se trouver l'embarcation de Gerry Roufs. Or, selon l'Agence spatiale, « tout cela est complètement faux ».

« Nous n'avons rien trouvé. Personne ne sait d'où provient cette information, c'est à n'y rien comprendre », dit Marcel

Saint-Pierre. Toutes les photos satellite analysées jusqu'ici ne montrent aucune trace du bateau de Gerry Roufs. Il est vrai que 18 points géographiques ont été identifiés sur cette série de photos, mais absolument rien ne permet de conclure qu'il s'agit d'un bateau. Absolument rien, je le répète.

Malgré tout, une agence de presse, disant rapporter le contenu d'un communiqué des organisateurs du Vendée Globe, diffusait en matinée une dépêche laissant croire exactement le contraire.

« Les informations communiquées aux organisateurs, répète Marcel Saint-Pierre, étaient pourtant très claires: rien de concluant n'a été trouvé. Peut-être le journaliste a-t-il mal lu le communiqué. »

Ou peut-être que les organisateurs ont mal interprété les propos de l'agence. « Oui, c'est possible ». Mais il n'écarte pas non plus la possibilité que les organisateurs aient voulu vérifier ces points géographiques uniquement pour s'assurer que rien ne serait laissé au hasard.

C'est d'ailleurs ce que pense Sylvie Cloutier, également de l'Agence spatiale. « D'après moi, les organisateurs du Vendée Globe ont bien compris les informations que nous leur avons communiquées. J'ai plutôt l'impression qu'ils n'ont pas voulu

prendre de chance et qu'ils ont demandé au cargo indien de parcourir les 18 points géographiques relevés, histoire de s'assurer qu'il n'y avait effectivement aucun bateau à cet endroit. » Et aux dernières nouvelles, il n'y en a pas.

Il a été impossible de rejoindre en soirée les organisateurs du Vendée Globe. Mais en début d'après-midi, ceux-ci indiquaient au Devoir qu'ils avaient bel et bien été informés par l'Agence spatiale canadienne que 18 points géographiques, « qui pourraient potentiellement représenter le bateau de Gerry », avaient été identifiés sur leurs photos satellite.

Rien de tel, donc, selon l'agence spatiale, qui a finalement décidé en soirée de diffuser un communiqué pour tirer l'affaire au clair et nier toute l'affaire.

Les résultats d'analyse de la troisième série de photos du satellite canadien seront connus cet après-midi. Et si rien de concluant n'apparaît encore, une quatrième puis une cinquième série de photos seront prises ce soir et demain.

Ces photos seront par la suite transmises pour analyse au centre canadien de télédétection à Ottawa, où trois spécialistes travaillent jour et nuit depuis dimanche à retracer le voilier.

L'océan apparaît sur ces photos comme un écran de télévision brouillé, tandis que le creux des vagues prend la forme

d'une multitude de points brillants, ce que reflète également le métal (et le plomb de la quille) du voilier de Gerry Roufs.

« Dans ces conditions, la seule façon de différencier une vague d'une partie du bateau de Roufs est de porter attention à la luminosité de ces points; le métal brille davantage », explique Marcel Saint-Pierre. Les vagues sont donc balayées des photos, ce qui permet aux analystes d'examiner le reste au peigne fin. Mais jusqu'ici, rien. « Car on cherche une aiguille dans une botte de foin. »

Tout près de la moitié de la superficie totale de la zone où Roufs a été localisé pour la dernière fois (mardi dernier) a été couverte par les deux premières séries de photos satellite.

A noter par ailleurs que Marc Thiercelin, actuellement troisième du Vendée Globe et qui a participé aux recherches du Montréalais avant de continuer son chemin, épuisé, a vivement dénoncé hier « tous ceux qui cherchent des coupables » depuis la disparition de Gerry Roufs, rappelant, dans une déclaration rapportée par l'Associated Press, que chaque coureur « signe au départ un papier précisant qu'il prend le départ sous sa seule responsabilité et à ses risques et périls [...] Alors, pas de procès en sorcellerie », a-t-il fait savoir.

Expertises médicales

Le Collège des médecins veut enrayer l'augmentation du nombre de plaintes

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Le nombre de plaintes au sujet des médecins qui agissent comme experts ayant augmenté depuis trois ou quatre ans, le Collège des médecins vient de publier un guide d'information à leur intention.

Le président du Collège des médecins, le Dr Roch Bernier, présentait ce guide ainsi que d'autres publications et décisions de son organisme, hier, au cours d'une rencontre avec la presse.

Il y a trois ou quatre ans, « on n'avait pas de plaintes par rapport aux experts », avouait d'emblée le Dr Bernier, alors qu'aujourd'hui, près de 10 % des plaintes au Bureau du syndicat ont trait à l'expertise médicale.

Ces expertises médicales sont livrées, par exemple, pour des dossiers de santé et sécurité au travail ou pour l'assurance-automobile. Les plaintes à ce sujet portent sur deux thèmes: le contenu de l'expertise — l'opinion émise par le médecin — ou le comportement du médecin lors de l'expertise.

Être médecin expert, « ce n'est pas juste remplir des formulaires », rappelait le Dr Bernier, qui avoue que certains patients se plaignent d'avoir été expédiés, que le médecin n'a pas pris le temps voulu pour les examiner et les écouter. Jusqu'ici, les médecins n'avaient guère de lignes directrices dans ces cas d'expertise médicale. La publication *Le Médecin en tant qu'expert* vient donc combler ce vide, en abordant les aspects déontologiques et réglementaires. En même temps, le Collège des médecins a dévoilé une

brochure sur les thérapies dites alternatives, qui vise à mettre en garde les gens contre les traitements non reconnus ou non approuvés.

Ces thérapies prolifèrent, soutient le Dr Bernier: aimants japonais, élixirs et concoctions de toutes sortes, avec des promesses qui ne sont pas toujours tenues. On en rapporte 300 aux États-Unis et un nombre indéterminé au Québec.

Le Collège des médecins a aussi expliqué son projet de règlement, qui vient d'être publié dans la *Gazette officielle* et qui vise à ouvrir les hôpitaux à la pratique des sages-femmes.

Ce projet de règlement stipule que les sages-femmes pourraient pratiquer en milieu hospitalier, mais encadrées par une équipe médicale et après avoir reçu une formation universitaire. Elles seraient soumises à un examen, géré par un organisme indépendant qui donnerait accès à l'exercice de la profession.

Maintenant que le projet de règlement a été publié, les parties intéressées ont 45 jours pour faire connaître leurs commentaires auprès de l'Office des professions. L'Office formulera ensuite sa recommandation au gouvernement qui, ultimement, tranchera la question. Au nom du Collège des médecins, la secrétaire générale Joëlle Lescop a indiqué qu'il s'agissait là d'« un projet d'ouverture » des médecins face à la pratique des sages-femmes, mais dans le milieu hospitalier. Des sages-femmes pratiquent déjà dans des maisons des naissances, dans le cadre de projets-pilotes, qui doivent éventuellement être évalués.

Travaux culturels



PHOTO JACQUES GRENIER LE DEVOIR

SERAIENT-CE les dernières bordées de neige ou encore le froid piquant des derniers jours qui incitent Fernando Hébert à s'affubler de la sorte? En réalité, sous l'habit se cache un soudeur qui participe aux travaux d'agrandissement de la Maison-théâtre du cégep du Vieux-Montréal. Les tuyaux sur lesquels M. Hébert s'affaire serviront de support à... la culture.

EN BREF

Salles d'urgence surpeuplées

(Le Devoir) — Cette année encore, le même phénomène survient dans la majorité des salles d'urgence de la métropole qui n'arrivent pas à répondre à la demande et connaissent un engorgement dont les premières victimes sont évidemment les patients. À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, par exemple, la nuit de lundi à hier a été particulièrement éprouvante pour plus de 80 patients qui ont dû passer la nuit sur des civières, dans une salle d'urgence littéralement transformée en dortoir. D'autres hôpitaux montréalais, tel Notre-Dame ou l'Hôtel-Dieu, ont été forcés de diriger certains patients vers des civières en raison d'une occupation parfois deux fois plus importante qu'à l'habitude. Dans les centres hospitaliers, on tente d'expliquer ce phénomène qui frappe les salles d'urgence chaque année après la période des Fêtes.

Un Maxi près de l'ex-carrière Miron

(Le Devoir) — L'approbation par le conseil municipal de Montréal hier après-midi du projet d'un futur Maxi à l'angle des rues Papineau et Crémazie, tout près de l'ex-carrière Miron, ne réjouit pas les commerçants du quartier qui craignent les effets dévastateurs des magasins à grande surface. Le conseil a majoritairement approuvé hier le projet d'implantation du Maxi, ce qui déçoit la Coalition Quartiers-Montréal, représentante des intérêts des commerçants, qui espérait que le projet tombe à l'eau. « Pourtant, le maire a toujours dit qu'il se disait préoccupé par les intérêts des commerçants », a expliqué Ghislain Dufour, de la Coalition.

COLLÈGE NOTRE-DAME

Où l'exigence est de tradition

PENSIONNAT/EXTERNAT-COURS SECONDAIRE-GARÇONS ET FILLES



EXAMENS D'ADMISSION 1997-1998

DERNIÈRE SÉANCE

Le 18 janvier 1997 pour les candidats à la 1^{re}, 2^e et 3^e secondaire seulement

N.B. Les candidats à la 4^e et 5^e secondaire doivent soumettre leur demande au Service des admissions.

Début des examens : 13 h 30 / Durée des examens : 3 heures / Frais : 35 \$

Les candidats se présentent sans rendez-vous et doivent avoir en leur possession une photocopie du bulletin de juin 1996 et celui de l'année en cours.

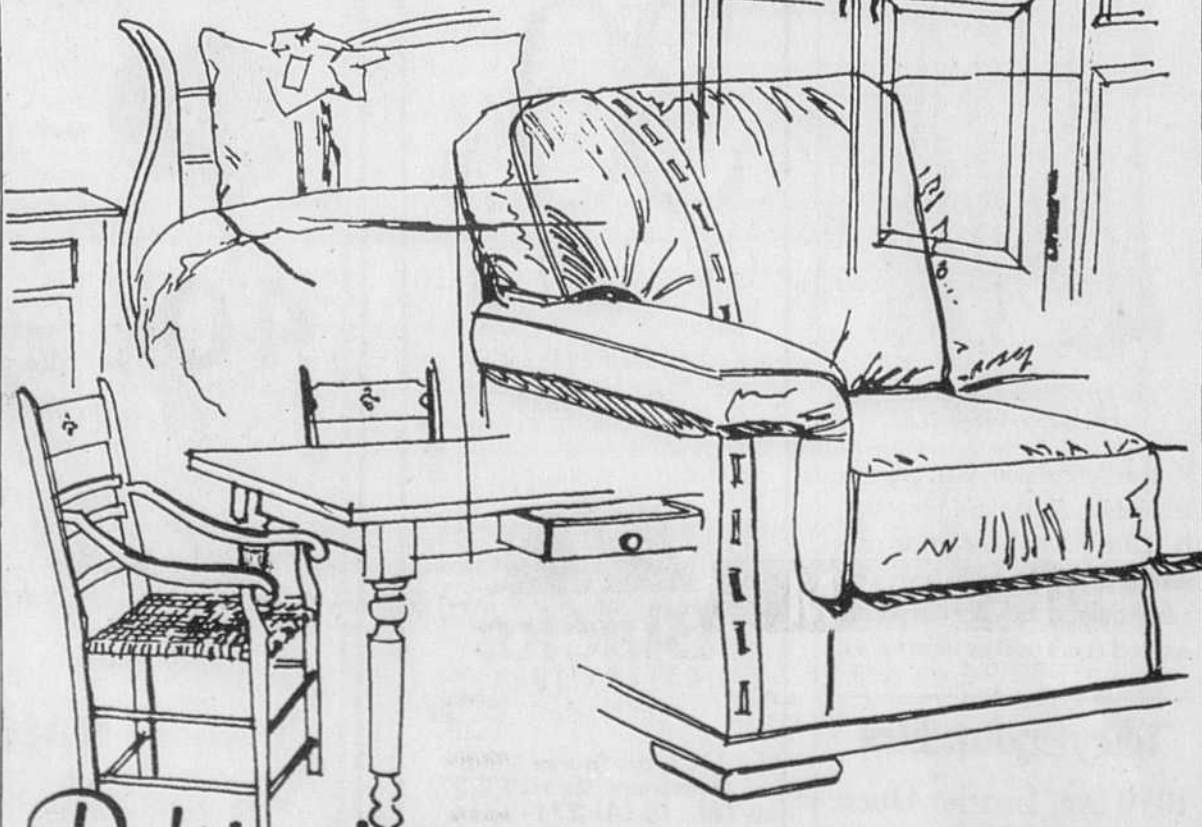
COLLÈGE NOTRE-DAME

3791, chemin Queen Mary, Montréal H3V 1A8
Téléphone: (514) 739-3371 Télécopieur: (514) 739-4833
Internet: <http://www.collegenotre-dame.qc.ca>

Jusqu'à

40%

En janvier, pour faire place aux nouveautés 97, patrimoine offre des réductions allant jusqu'à 40% sur tous ses meubles en exposition.



Patrimoine

Centre Décor 440, 3932 Autoroute Laval Ouest, Laval, Québec H7T 2P7 (514) 687-6867

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le Québec perdra 3000 lits en psychiatrie

Rochon veut réinvestir dans des ressources alternatives

ISABELLE PARÉ
MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Le ministre de la Santé, Jean Rochon, a confirmé hier que son ministère réduira de moitié d'ici cinq ans les 6000 lits que comptent les hôpitaux psychiatriques du Québec pour réinvestir cet argent dans des ressources alternatives.

Cet objectif, qui est partie intégrante de la politique de santé mentale depuis 1989, n'avait jamais réellement été atteint. C'est après une critique sur le retard accusé à cet égard, formulée dans le dernier rapport du Vérificateur général du Québec, Guy Breton, que le ministre Rochon a décidé de revenir à la charge et d'en faire une des pierres angulaires d'un nouvel énoncé sur la santé mentale qu'il livrera en février prochain.

«Les ressources qu'on met en santé mentale, a déclaré le ministre Rochon, hier en conférence de presse, on ne peut pas en mettre moins. Si on est capables d'en mettre plus, il y aura probablement lieu d'en mettre plus. De ce point de vue, il s'agit purement d'un transfert de ressources. C'est ça, le besoin des gens.»

Le ministère de la Santé souhaite en fait économiser 175 millions en fermant 3000 des 6000 lits pour malades chroniques en santé mentale et réinvestir 120 millions de cette somme dans des ressources alternatives comme les familles d'accueil, les CLSC et les organismes communautaires, qui espèrent ces sommes depuis belle lurette. Bref, les services de santé mentale ne seront pas épargnés par le virage ambulatoire. Le ministre Rochon souhaite aussi améliorer la politique de soutien financier destinée aux familles ayant à leur charge une personne atteinte de troubles mentaux.

Dans son rapport 1995-96, le Vérificateur concluait à «l'échec» de l'intégration des patients psychiatriques dans la société et critiquait notamment les «critères de financement imprécis» et différents pour des organismes communautaires rendant le même genre de services, ainsi que le «nombre de lits utilisés en psychiatrie, qui est deux fois plus élevé que les normes».

Selon M. Breton, le Québec utilise deux fois plus de lits en psychiatrie que ce qu'indiquent les normes du ministère de la Santé. Tout cela entraînerait des dépenses indues de 78 millions par an. En Ontario, où le virage vers des soins communautaires est déjà entamé, on utilise 0,48 lit d'hôpital par 1000 habitants, comparativement à un lit par 1000 habitants au Québec.

Cette politique devrait avoir un impact majeur sur les hôpitaux psychiatriques majeurs que sont Louis-H.-Lafontaine et l'Institut Pinel, de Montréal, Robert-Giffard, de Québec, et Saint-Ferdinand de Halifax, dans les Bois-Francs.

Déjà à Montréal, le plan de transformation des services du réseau de la santé de la métropole amorcé par la Régie régionale de Montréal-Centre a entraîné la disparition de 15 % des 1124 lits psychiatriques de courte durée. On a amorcé la fermeture de 200 lits, étalée sur trois ans, dont 120 dans le seul hôpital Louis-H.-Lafontaine. Au même moment, 23 millions ont été réinvestis dans des services dans la communauté.

«Notre objectif était moins ambitieux. Celui du ministre va beaucoup plus loin. Selon les normes du ministère, nous aurions au total encore 1168 lits psychiatriques de trop dans l'ensemble des institutions», a indiqué hier Louis Côté, porte-parole de la Régie.

Malgré cette réduction dramatique des lits d'ici cinq ans, l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) croit qu'une réorganisation des ressources en santé mentale s'impose au Québec. Toutefois, a signalé hier Jacques A. Nadeau, vice-président de l'AHQ, il faudra que le ministère s'assure que des ressources alternatives soient en place avant l'abolition de ces lits pour éviter une nouvelle crise de la désinstitutionnalisation.

Plus encore, l'AHQ espère que les économies seront réellement investies dans des ressources plus «légères», comme les CLSC, les familles d'accueil et les organismes communautaires. «L'AHQ réagit positivement aux informations voulant que le gouvernement ne vise pas, par ce plan de transformation, à réduire davantage les ressources en santé mentale», a ajouté M. Nadeau.

EN BREF

Équipe Canada et le travail des enfants

Manille (PC) — La mission commerciale d'Équipe Canada est venue faire des affaires en Asie, mais elle n'a pas laissé de côté les questions sociales pour autant. Déjà, en Corée du Sud, le premier ministre Jean Chrétien et les neuf premiers ministres qui l'accompagnent avaient abordé avec leurs hôtes la question du conflit syndical qui agite actuellement le pays. Mardi, aux Philip-

pines, ils se sont attaqués au problème du travail des enfants. Le premier ministre Chrétien et ses homologues du Québec Lucien Bouchard, de la Saskatchewan Roy Romanow et de l'Alberta Ralph Klein ont soulevé la question avec le président des Philippines Fidel Ramos, quelques heures seulement après leur arrivée à Manille. Les dirigeants canadiens se sont montrés compréhensifs vis-à-vis le gouvernement philippin, qui leur a expliqué qu'il essayait d'éliminer l'exploitation des enfants sous toutes ses formes.

Les meilleurs vêtements de voyage et d'aventure au monde



La jupe d'excursion : disponible en kaki, marine ou rouge; 95 \$

Ils sont conçus pour vous procurer le confort, la facilité d'entretien, la durabilité et la sécurité, mais surtout une allure formidable. Nos «durs qui durent» ont des poches secrètes et des poches sécuritaires.

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791
OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249

Vêtements sports et manteaux isolants.

30% de rabais

*sur marchandises sélectionnées

Blacks INTERNATIONAL

1101, rue Laurier Ouest
Outremont (Qc) H2V 2L3
Tél.: (514) 271-1314
3525, ch. Queen-Mary
Montréal (Qc) H3V 1H9
Tél.: (514) 739-4451

Bilinguisme institutionnel

Les péquistes reprennent la lutte

Le débat linguistique ressuscitera lors du conseil général

Les plaies laissées par le psychodrame du congrès péquiste de novembre dernier ne sont pas encore cicatrisées. Ébranlés par l'ultimatum de Lucien Bouchard, les «ayatollahs» de la langue se sont écrasés. Le lendemain, le chef a pu se regarder dans le miroir et il ne s'est plus senti apatride dans son propre parti. Seule la méconnaissance de la culture péquiste a pu laisser croire que la dissidence était à jamais étouffée. Aujourd'hui, le parti a besoin de ses militants pour recueillir des fonds et assurer la réélection du Bloc. Mais peut-être le malaise est-il encore trop profond?

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le débat linguistique est en voie de ressusciter au sein du Parti québécois. L'accalmie qui a suivi le congrès plénier de novembre dernier aura duré jusqu'au conseil national des 25 et 26 janvier à Laval.

Les quelque 300 délégués des comités et des régions qui forment cette instance seront appelés à décider si le gouvernement Bouchard doit chasser à tout jamais le bilinguisme institutionnel des moindres recoins administratifs publics et parapublics. Et s'il doit imposer le français dans l'identification de tous les produits vendus au Québec.

Qualifiés d'ayatollahs de la langue et d'intégristes, les péquistes de Montréal-Centre et de Ville-Marie ne sont pas à l'origine de cette nouvelle croisade. Cette fois, le cri d'alarme

vient de l'Estrie. Prenant la relève, les militants de l'association du comté de Sherbrooke ont voté trois résolutions qu'ils ont acheminées au secrétariat central:

■ que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour interdire le bilinguisme institutionnel de fait pratiqué par différents organismes municipaux et par des établissements de santé et de services sociaux non désignés;

■ que le gouvernement s'assure que la préservation ou la révocation du statut bilingue de certains organismes municipaux et d'établissements de santé et de services sociaux reposent sur des critères quantifiables basés sur la proportion anglophone de la population à laquelle ils s'adressent et non pas sur la proportion de non-français, ce qui reviendrait à assimiler les allophones aux anglophones;

■ que le gouvernement voie à ce que tout jeu, tout outil, tout véhicule, tout appareil ménager, audiovisuel, bureautique, électronique, vendu à des fins commerciales ou privées, affiche le français, que ce soit sur les tableaux de bord de commandes, de lectures de données, sur les claviers ou à l'écran.

Les péquistes de la région Montréal-Ville-Marie, eux, s'inquiètent des outrances des extrémistes anglophones de l'ouest de l'île et ils demandent à leur gouvernement de réagir: «Qu'il fasse connaître sa position et le traitement qu'il entend donner aux votes sur la participation qui se sont tenus dans diverses municipalités».

Dans la mise en œuvre de ses stratégies budgétaires et de réformes majeures comme le virage ambulatoire et l'assurance-médicaments, le gouvernement Bouchard s'est aliéné l'appui d'une partie de la population et la méfiance s'est installée chez les militants péquistes, qui y voient la trahison du credo social-démocrate du parti. Conscients du phénomène, les militants du comté de Trois-Rivières croient que la direction du parti doit prendre les mesures nécessaires pour rétablir ce lien de confiance. Ils souhaitent que le parti échange davantage avec ses militants et que le gouvernement mette en place «des moyens de communication» devant favoriser au sein de la population une

meilleure compréhension de ses politiques.

Ce souci de dissiper les malentendus, de rétablir les ponts et de rebâtir la confiance, il s'exprime d'ailleurs de façon articulée dans le plan d'action que la direction du parti a élaboré pour 1997 et qui sera également discuté à cette réunion du conseil national:

■ consacrer à chaque conseil national à venir une période d'information et d'échanges sur les dossiers gouvernementaux;

■ organiser un colloque sous le thème «La social-démocratie dans la mondialisation de l'économie»;

■ assurer la cohésion entre le parti et les élus; resserrer les liens entre les députés et les différentes instances;

■ étudier la faisabilité d'une revue ou d'un journal national à l'intention des membres;

■ organiser un colloque sous le thème «Les aînés, un actif pour le pays du Québec».

«La réélection du Bloc québécois constitue le premier élément de la nouvelle séquence référendaire. Une saine concertation entre les deux organisations devra être établie pour s'assurer d'atteindre nos objectifs», peut-on lire dans le plan d'action de la direction du parti, qui prévient les militants que le PQ mettra son organisation au service du Bloc pour la campagne électorale fédérale.

Québec-Transplant en «tutelle»

■ Un «accompagnateur» réorganisera le travail au sein de l'organisme

■ Un comité reverra le système de greffes et de dons d'organes

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, refuse de parler d'une «tutelle» de Québec-Transplant, l'organisme qui récupère et répartit les organes pour fins de transplantation, mais il nommera un «accompagnateur» qui verra à la réorganisation du travail de cet organisme sans but lucratif. Le ministre crée de plus un comité technique chargé de revoir l'ensemble des services de don et de greffe d'organes et de tissus au Québec.

MARIO CLOUTIER
ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Dévoiant hier un rapport accablant sur l'état de la situation prévalant à l'intérieur de Québec-Transplant, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a défini comme «une crise de croissance» ce que vivait présentement l'organisme qui reçoit annuellement une subvention de 1,8 million de dollars de Québec. Le document signé par le docteur Paul Montambault décrit notamment le climat «malsain, chargé d'émotivité et de méfiance. L'organisation est paralysée, en attente d'un verdict. En capsule, le mandataire du ministre saura reconnaître et livrer les vrais coupables».

En conférence de presse hier, le ministre Rochon refusait toutefois de blâmer qui que ce soit à Québec-Transplant, même si le rapport Montambault montre du doigt à plusieurs reprises la directrice générale Louise Bibeau. Au contraire, il croit que les correctifs apportés au cours des prochains mois sauront assurer des ser-

vices de qualité à la population.

«Québec-Transplant a fait du bon travail dans le passé, d'insister le ministre, et je suis certain qu'il en sera de même à l'avenir. Maintenant, 26 personnes au conseil d'administration, c'est trop, et le public doit y être représenté.»

Le ministre a d'ailleurs indiqué qu'il souscrit entièrement aux recommandations du docteur Montambault concernant Québec-Transplant. L'accompagnateur désigné par le gouvernement, qui veillera à ce que soient apportés les correctifs nécessaires au sein de l'organisme, sera de plus «conseiller» auprès du comité sur les dons et les greffes d'organes et de tissus, ce qui a également été rendu public hier.

Présidé par Guy Gélineau, de l'Institut Armand-Frappier, ce groupe de travail indépendant formé de six autres membres révisera les besoins de la population et dressera un bilan de la situation de l'organisation des services. Le comité proposera également un nouveau mode d'organisation et d'évaluation des services, un système de surveillance des risques et un modèle de collaboration avec les autres



Le ministre de la Santé, Jean Rochon.

provinces. Son rapport est attendu à Québec le 1^{er} juillet.

Parallèlement à ces annonces, dans le dossier controversé des greffes pulmonaires, le ministre a indiqué que l'hôpital Laval de Québec était prêt à effectuer de telles opérations. Jusqu'en mai toutefois, elles seraient effectuées par des spécialistes de Toronto. Ensuite, un transplantateur français, le professeur Chapelier, sera en service à Québec. Et ce n'est qu'en juillet que des spécialistes québécois entreront en fonction après avoir suivi une formation à Toronto.

Réactions

Hier, la direction de l'organisme Québec-Transplant n'a voulu faire aucun commentaire sur les recommandations faites à son sujet dans le rapport Montambault. Toutefois, Diane Hébert, membre du conseil d'administration à titre de représentante des personnes greffées, s'est montrée très surprise de certaines propositions.

Elle qui a eu plusieurs prises de bec avec le ministre Rochon depuis l'annonce du transfert du programme de greffes pulmonaires de Montréal à Québec s'inquiète du fait que le ministre désignera désormais le représentant des personnes greffées au conseil d'administration de Québec-Transplant.

«Comment le ministre peut-il connaître la situation des personnes greffées? Ce devraient être les receveurs qui choisissent leur représentant. On peut s'inquiéter de ce qu'un représentant choisi par Québec soit quelqu'un qui soit d'accord avec tout ce que le ministre dit», a-t-elle souligné.

Le militantisme de Diane Hébert, qui préside la fondation du même nom, a en effet donné du fil à retordre au ministre Rochon puisqu'elle fut l'une des premières à sonner l'alarme pour décrier le transfert des greffes de poumons à Québec au nom des malades en attente.

Par ailleurs, cette dernière se dit très heureuse des autres recommandations qui, espère-t-elle, devraient aider à rendre plus efficace le réseau de transplantations d'organes au Québec.

D'autres membres du conseil d'administration, qui ont tenu à garder l'anonymat, s'inquiètent toutefois de la tournure des événements et de la composition du nouveau comité sur les dons et les greffes. «On ne fait appel qu'à des gens de l'extérieur pour rétablir la situation, alors qu'une grosse partie des greffes s'effectue à Montréal. Toutes ces décisions sont politiques et visent à conforter la décision du ministre de transférer le programme de greffes pulmonaires à Québec», fait valoir l'un d'entre eux.

Depuis juin, Québec-Transplant est présidé par le docteur Lagacée, directeur de l'hôpital Laval, qui vient d'hériter du programme de transplantations pulmonaires.

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

40% 50% 60%

de rabais et plus

sur toute notre marchandise automne/hiver.

Nos soldes se terminent bientôt.

Hâtez-vous!

(La boutique de vêtements maternité est au 2^e étage)

1007, rue Laurier Ouest Tél.: 274-2442

DOICER

DAN

GRANDE VENTE jusqu'à 60% DE RÉDUCTION SUR TOUTE NOTRE MARCHANDISE

277, av. Laurier O. • 270-6154

413, St-Jacques O. • 844-9125

Centre de Commerce Mondial

• LES ACTUALITÉS •

Les dirigeants d'Hydro-Québec sont convoqués devant une commission parlementaire

Ils expliqueront comment se fera la restructuration du marché de l'électricité

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Les dirigeants d'Hydro-Québec devront comparaître du 11 au 13 mars devant des députés de l'Assemblée nationale pour venir expliquer les orientations et la gestion de la société d'État.

Les dirigeants d'Hydro devront de plus produire une liste de documents et d'études qu'ils mènent sur la restructuration des marchés de l'électricité, l'efficacité énergétique et la recherche.

L'invitation a été transmise au nouveau président d'Hydro-Québec, André Caillé, par le président de la commission parlementaire de l'Économie et du Travail, Christos Sirros, député libéral de Laurier-Dorion, et le vice-président, François Beaulne, député péquiste de Marguerite-d'Youville.

«Il n'est pas question d'attendre en novembre prochain

pour interroger Hydro-Québec, quand la société d'État viendra présenter devant l'Assemblée nationale son plan de développement. A ce moment-là, les carottes seront cuites. Nous, on veut discuter des enjeux avant que la soupe ne soit prête», a déclaré hier en conférence de presse le député Sirros.

Les dirigeants hydro-québécois devront venir expliquer devant les députés de la commission parlementaire de quelle manière se fera la restructuration du marché de l'électricité. Ils sont invités aussi à faire le point sur les nouvelles technologies d'énergie renouvelable, comme l'énergie éolienne ou les véhicules électriques.

On en profitera pour soulever la question de l'achat la semaine dernière par Hydro-Québec d'un bloc d'actions de Novorco, le holding de Gaz Métropolitain, a indiqué le député Beaulne.

Habituellement, les dirigeants d'Hydro-Québec comparaissent au printemps de chaque année pour venir y débattre du taux d'augmentation des tarifs d'électricité.

Mais ils ne le feront pas cette année. Une loi votée par l'Assemblée nationale en 1996 établit que c'est devant la Régie de l'énergie, nouvellement créée, que la société d'État devra désormais plaider ses hausses de tarifs.

Hydro devra aussi soumettre son plan de développement en novembre 1997. Mais les députés déplorent le fait qu'ils reçoivent ce plan sans pouvoir l'évaluer et le critiquer convenablement. Ils sont «placés devant un fait accompli», selon l'expression du député Sirros.

C'est justement en vue de revaloriser ce mandat du député que les dirigeants d'Hydro-Québec ont été convoqués pour répondre de leur gestion. «Pour la première fois, les députés pourront interroger Hydro-Québec avant la rédaction et le dépôt du plan de développement de l'entreprise», a déclaré M. Sirros.

Un porte-parole d'Hydro-Québec a confirmé hier que la société d'État acceptera l'invitation de l'Assemblée nationale.

EN BREF

Le député Harper abandonne le Parti réformiste

Ottawa — Figure marquante du Parti réformiste, le député Stephen Harper a décidé de quitter le bateau plus vite que prévu: il a démissionné de son poste aux Communes, hier matin. En principe, il devait terminer son mandat et ne pas se présenter aux prochaines élections, avait-il indiqué en octobre dernier. M. Harper, âgé de 37 ans, occupera désormais la vice-présidence de la Coalition nationale des citoyens, un groupe de pression politique qui réclame une réduction de la taille des gouvernements, pour ensuite en occuper la présidence plus tard dans l'année. M. Harper était considéré comme un des penseurs du parti et s'identifiait à l'aile modérée. Il était l'un des rares députés réformistes à s'exprimer couramment en français. Le Parti réformiste compte donc maintenant 50 députés à la Chambre des communes, deux de moins que le Bloc québécois. En conférence de presse, M. Harper a expliqué qu'il avait hâte son départ parce qu'il ne se sentait plus à l'aise à Ottawa. «La politique partisane est une entreprise difficile. Et, franchement, j'ai hâte de me retrouver dans une position où je pourrai m'exprimer avec beaucoup plus de liberté qu'en étant député», a-t-il dit.

La natalité continue de décroître au Québec

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le nombre de naissances au Québec a continué de décroître en 1996.

Il n'y a eu l'an dernier que 85 800 naissances, selon les dernières prévisions. C'est quelque 1460 naissances de moins qu'en 1995, où on en avait enregistré 87 261, et 4600 de moins qu'en 1994. C'est le plus bas nombre de naissances depuis les années 1986-87. Ces années-là, on avait compté le plus petit nombre de nouveaux-nés depuis une quarantaine d'années avec 83 600 (1987) et 85 579 (1986).

Selon le démographe Louis Duchesne, du Bureau de la statistique du Québec (BSQ), l'indice de fécondité pour 1996 sera de 1,58, soit le même qu'en 1995. Il était de 1,61 en 1994, mais avait déjà atteint le niveau très bas de 1,35 en 1987.

Ce taux de fécondité est le nombre moyen d'enfants nés des femmes en âge de procréer, soit âgées de 15 à 49 ans. C'est ce qu'on appelle l'indice synthétique de fécondité dans le jargon des démographes. Cet indice doit atteindre 2,1 pour que la population d'un État augmente sans apport de l'immigration extérieure. Dans les années où le Québec comptait des familles nombreuses, l'indice était l'un des plus éle-

vés du monde, comme en 1960 où il atteignait 3,9. Il est tombé actuellement à un des niveaux les plus bas en Occident.

Une seule région continue à avoir un taux de naissances exceptionnel. Il s'agit du nord du Québec, particulièrement à cause du taux élevé de fécondité des populations autochtones (Inuits et Cris).

La baisse générale du nombre de naissances au Québec se produit en dépit des primes intéressantes mises en place par le gouvernement québécois il y a huit ans. Cette prime s'élève à 500 \$ lors de la naissance d'un premier enfant, à 1000 \$ en deux versements pour la naissance d'un deuxième enfant et à 8000 \$ pour le troisième enfant.

Dans ce dernier cas, la prime est versée par tranche de 400 \$ à chaque trimestre, jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de cinq ans.

La Régie des rentes du Québec prévoit une somme de 188 millions cette année pour le versement de ces primes d'allocations à la naissance.

La Régie prévoit qu'environ 45 % des naissances sont des enfants de premier rang, 37 % des enfants de second rang et 18 % des enfants de rang 3 ou plus.

L'an dernier, les sommes totales consacrées à ce programme de primes avaient atteint 188,7 millions.

Une étude canado-américaine se penche sur la fatigue des camionneurs

DENNIS BUECKERT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Une nouvelle étude canado-américaine pourrait amener le Canada et les États-Unis à revoir en profondeur les réglementations qui encadrent le camionnage dans ces deux pays, en vue de réduire le nombre d'accidents causés par des camionneurs qui s'endorment au volant.

L'étude, rendue publique mardi à l'issue de sept ans de recherche, collige les données recueillies sur les expressions faciales, les mouvements et même les ondes cérébrales de camionneurs qui roulent sur de longues distances alors qu'ils luttent pour ne pas s'endormir au volant.

La fatigue des camionneurs constitue la principale préoccupation de l'industrie commerciale du camionnage.

Les chercheurs ont étudié 80 chauffeurs tout au long de 4000 heures de conduite en 360 voyages aux États-Unis et au Canada.

Leur expression faciale était filmée sans interruption par des caméras vidéo montées dans leur cabine; leurs ondes cérébrales étaient mesurées à l'aide d'électrodes attachées à leur crâne; leurs mouvements au volant

étaient enregistrés. On a observé des signes de fatigue dans 4,9 % des vidéos d'expressions faciales, a indiqué Sesto Vespa, du Centre fédéral de développement du transport.

On estime généralement que la fatigue est à l'origine de 10 à 15 % des accidents impliquant des camions, a précisé M. Vespa. Cependant la fatigue est rarement mentionnée comme un facteur dans les rapports de police.

Plus que le temps de conduite, le moment de la journée est un élément important de la fatigue, ont aussi constaté les chercheurs. Les conducteurs étudiés étaient huit fois plus susceptibles de manifester des signes de somnolence pendant la nuit que pendant le jour.

En vertu des règlements canadiens, les camionneurs peuvent demeurer au volant pendant 13 heures consécutives, contre seulement 10 heures aux États-Unis.

Les chercheurs n'ont trouvé aucune différence significative dans la performance des camionneurs attribuable aux quarts de travail plus longs au Canada, mais les limites de l'étude n'ont pas permis de tirer des conclusions sur la conduite nocturne.

MODIFICATIONS AU

RÉGIME D'ASSURANCE-EMPLOI :

Les modifications apportées au Régime d'assurance-emploi sont maintenant en vigueur depuis le 5 janvier 1997. Le nouveau régime a remplacé l'ancien Régime d'assurance-chômage le 1^{er} juillet 1996.

L'assurance-emploi procure une protection de base du revenu des Canadiens et des Canadiennes, en plus d'offrir de nouvelles prestations de soutien au réemploi aux personnes en chômage pour les aider à retourner au travail. Voici des réponses aux questions que vous pourriez vous poser concernant certains de ces importants changements.

QUOI DE NEUF POUR LES PRESTATAIRES ?

Les heures sont-elles maintenant prises en compte plutôt que les semaines ?

Oui. Chaque heure travaillée rémunérée sera prise en compte aux fins d'admissibilité au Régime d'assurance-emploi. Le nombre d'heures minimum requis variera de 420 à 700 (soit l'équivalent de 12 à 20 semaines de 35 heures chacune), selon le taux de chômage de votre région.

Si vous présentez une demande après votre premier emploi ou après une absence de deux ans ou plus du marché du travail, vous devrez désormais avoir accumulé 910 heures pour être admissible.

Pour avoir droit à des prestations de maladie ou de maternité ou encore à des prestations parentales, vous devrez avoir accumulé un minimum de 700 heures de travail.

Pendant combien de temps puis-je recevoir des prestations d'assurance-emploi ?

Le nombre maximum de semaines pour lesquelles des prestations sont payables varie entre 14 et 45, selon le nombre d'heures d'emploi assurable accumulées et le taux de chômage de votre région.

Si je travaille durant 15 heures ou moins par semaine, suis-je couvert désormais en vertu du Régime d'assurance-emploi ?

Oui. Aucun nombre d'heures ni montant gagné minimum par semaine ne seront exigés pour que l'emploi soit assurable. Toutes les heures travaillées seront prises en compte et les cotisations s'appliqueront sur chaque dollar gagné. Toutefois, si vous gagnez 2 000 \$ ou moins par année, vos cotisations vous seront remboursées au moment de remplir votre déclaration de revenus.

Le fait d'avoir déjà reçu des prestations peut-il influencer sur de futures prestations ?

Oui. Le taux normal des prestations est de 55 % de votre rémunération assurable. Celui-ci pourrait être réduit de 1 % pour chaque tranche de 20 semaines de prestations versées depuis juillet 1996. Le taux de prestations pourrait être réduit jusqu'à 50 % du salaire assurable après 100 semaines de prestations. Cet ajustement au taux des prestations s'appelle la règle de l'intensité.

À NOTER : La règle de l'intensité ne s'applique pas aux personnes bénéficiant du supplément de revenu familial, de prestations de maladie ou de maternité ou encore de prestations parentales.

QUOI DE NEUF POUR LES EMPLOYEURS ?

La méthode de déclaration des données sur l'emploi a été révisée dans le cadre du nouveau Régime d'assurance-emploi. Le gouvernement du Canada et les employeurs ont collaboré à mettre en place un système simplifié de déclaration des données. Une trousse d'information a été envoyée à tous les employeurs. Si vous ne l'avez pas reçue, veuillez communiquer avec le Centre de ressources humaines du Canada le plus près.

En quoi diffère le Relevé d'emploi ?

En règle générale, vous devrez déclarer, pour chaque employé, uniquement le premier et dernier jours de travail, le nombre total d'heures travaillées au cours des périodes de paye des 53 dernières semaines et la rémunération assurable totale des 27 dernières semaines.

Qui peut bénéficier du nouveau supplément de revenu familial ?

Les prestataires, ayant des enfants à charge, qui reçoivent la prestation fiscale pour enfants et dont le revenu familial est inférieur à 25 921 \$ sont admissibles au nouveau supplément de revenu familial. Les prestataires admissibles recevront jusqu'à 65 % de leur rémunération assurable. Toutefois, le taux de prestations maximal demeurera de 413 \$ par semaine pour tous les prestataires.

Y aura-t-il quelque changement de ce soit dans mes déductions au titre des cotisations d'assurance-emploi à partir de janvier ?

Oui. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi pour 1997 est moins élevé que l'an dernier. Toutefois, à compter de janvier, vous remarquerez une différence dans la façon de déduire vos cotisations au cours de l'année. Il n'y a plus de maximum assurable hebdomadaire de 750 \$ sur votre rémunération assurable. Les cotisations sont maintenant payables sur chaque dollar gagné jusqu'à concurrence d'un montant maximal annuel de 39 000 \$. Une fois ce montant atteint, vous n'aurez plus de cotisations à payer. Par exemple, si votre salaire annuel est de 58 500 \$, vous payerez toutes vos cotisations d'assurance-emploi dans les huit premiers mois et n'aurez aucune cotisation à payer pour le reste de l'année.

Puis-je gagner plus qu'avant sans perdre des prestations ?

Oui. Tous les prestataires, quel que soit leur revenu, peuvent gagner jusqu'à 50 \$ par semaine ou 25 % de leurs prestations habituelles, le montant le plus élevé s'appliquant, sans voir leurs prestations réduites.

Quelles sont les nouvelles prestations de soutien au réemploi ?

Le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires pour établir de nouvelles prestations de soutien au réemploi pour aider les Canadiens et les Canadiennes à réintégrer le marché du travail.

Ces prestations peuvent comprendre les mesures suivantes : subventions salariales ciblées pour inciter les employeurs à offrir une expérience en milieu de travail pouvant mener à un emploi à long terme; aide au travail indépendant pour aider les personnes sans emploi à démarrer leur propre entreprise; partenariats pour la création d'emploi, des partenariats locaux visant à créer des emplois durables dans votre collectivité.

Qu'est-ce que le nouveau système basé sur les heures de travail ?

Depuis le 1^{er} janvier 1997, chaque heure travaillée et rémunérée est assurable. Autrement dit, le revenu de tous les travailleurs est maintenant assurable.

Les cotisations sont-elles maintenant calculées différemment ?

Oui. Elles sont maintenant calculées d'après chaque dollar de rémunération assurable, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel de 39 000 \$ plutôt que d'un maximum hebdomadaire.

En quoi consiste le nouveau programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs ?

Si vous êtes un petit employeur et qu'en 1996 vous avez payé moins de 60 000 \$ en cotisations de l'employeur, vous aurez droit à un remboursement en 1997 et 1998, si votre facture de cotisations augmente de 250 \$ ou plus.

APPLICATION PLUS SÈVÈRE DES PÉNALITÉS

Aux termes du Régime d'assurance-emploi, les prestataires coupables de fraude devront satisfaire à des règles d'admissibilité plus sévères. Un plus grand nombre d'heures de travail seront nécessaires pour présenter de nouvelles demandes et les pénalités financières augmenteront.

Les employeurs qui participent à une fraude feront également face à des pénalités plus sévères pouvant s'élever jusqu'à 12 000 \$ par infraction ou au total des pénalités imposées au prestataire dans le cas de collusion.

Si vous avez fait une erreur de bonne foi et avez oublié de nous en informer, il n'est pas trop tard pour le faire. En vertu de notre politique concernant la divulgation volontaire, nous pouvons annuler toute pénalité ou poursuite, advenant que le cas ne fasse pas déjà l'objet d'une enquête.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

• Composez sans frais le 1 800 276-7655 pour obtenir votre brochure sur le nouveau Régime d'assurance-emploi du Canada (ATME : 1 800 465-7735).

• Passez au Centre de ressources humaines du Canada le plus près, dont l'adresse figure dans la section du gouvernement du Canada de votre annuaire téléphonique, sous la rubrique «Développement des ressources humaines Canada».

• Consultez notre site Internet au <http://www.hrdc-drhc.gc.ca>



Développement des ressources humaines Canada

Human Resources Development Canada

Canada

doce
UOMO

GRANDE VENTE
DE L'APRÈS-NOËL

Jusqu'à 60%
DE RÉDUCTION
sur nos complets,
vestons, pantalons,
etc.

5107, av. du Parc
277-7558

383, St-Jacques O.
Centre de Commerce Mondial
281-7999



É D I T O R I A L

Une enquête à poursuivre

Michel Venne

En empêchant la Commission d'enquête sur la Somalie de réaliser pleinement son mandat, le ministre Doug Young porte un coup à deux institutions. Il contribue à la fois à maintenir le doute sur l'intégrité des dirigeants de l'armée canadienne et, en même temps, à discréditer les commissions d'enquête en général.

Le ministre de la Défense nationale, Doug Young, prétend en savoir suffisamment sur l'affaire somalienne pour refuser à la commission d'enquête présidée par le juge Gilles Létourneau un rallonge de six mois de son mandat. Du pur Young. La manière brusque. Un matamore. Il agit avec la commission comme il envoyait paître les manifestants contre la réforme de l'assurance-chômage dont il était responsable auparavant. Son style plaît en général, justement, parce qu'il donne l'impression d'être un homme de décision.

Mais cette fois-ci, M. Young erre. La commission d'enquête a certes pris plus de temps qu'il ne lui en était alloué, mais est-ce à cause des commissaires? La lenteur est en soi une caractéristique des commissions d'enquête. Ce sont des appareils lourds que les gouvernements envoient commodément à la pêche, souvent pour gagner du temps, mais prétendument pour faire la lumière sur des événements complexes. C'est pourquoi ces instruments doivent être utilisés avec parcimonie pour éclairer des situations qui revêtent un caractère exceptionnel. Et une fois qu'il a décidé d'y avoir recours, le gouvernement doit laisser les commissaires aller jusqu'au bout. Sitôt à l'œuvre, ces commissions sont à la merci des procédures dilatoires intentées contre elles par tel protagoniste qui cherche à protéger sa réputation. Sans compter les faits nouveaux qui peuvent survenir et qui obligent la commission à s'y attarder quelque temps. La commission Létourneau n'a pas échappé à cette logique: accusée pendant des mois par l'affaire des documents falsifiés avant d'être submergée de milliers de documents jusque-là introuvables que lui a remis une armée peu encline à collaborer et qui, par le passé, n'a jamais fait l'objet d'un examen public minutieux.

On peut être reconnaissant aux commissaires de ne pas avoir cédé à la tentation de démissionner. Leur travail permettra notamment la divulgation de documents qui seraient autrement restés secrets. Cependant, le rapport de la commission ne permettra pas de jeter un éclairage sur le rôle joué dans cette affaire par les responsables politiques et militaires, de l'ancienne ministre de la Défense et première ministre Kim Campbell jusqu'aux anciens chefs d'état-major. Autant la commission, qui n'aura pas eu le temps de les entendre, ne pourra les accuser de rien, autant elle ne pourra non plus les disculper. Dans l'esprit du public, il va subsister un doute. La suspicion restera de mise.

En mettant fin au mandat de la commission, au moment où celle-ci touchait enfin le cœur de sa tâche, le ministre Young ne rend pas service à l'armée canadienne. Au contraire, il garde la plaie ouverte. Incapable d'aller au bout de son enquête, la commission n'aura réussi qu'à étaler les bévues de subalternes, à semer le doute au sujet de l'intégrité des dirigeants sans parvenir à crever l'abcès ni rétablir un peu de confiance. En outre, cette façon cavalière de couper les ailes aux commissaires risque de miner la crédibilité de ce genre d'exercice à l'avenir. Qui croira que ces commissions ont les

Le rôle des hauts dirigeants dans l'affaire somalienne doit être éclairci.

coudées franches? On se demande enfin pourquoi le gouvernement refuse à la commission Létourneau la tolérance habituellement accordée à d'autres commissions royales d'enquête? Est-ce pour cacher la vérité sur le rôle joué par les responsables militaires et politiques? Est-ce pour éviter d'être embarrassé par de nouvelles révélations en pleine campagne électorale? Il n'y a qu'une manière pour le gouvernement de dissiper tous les doutes concernant ses propres intentions et pour réparer les dégâts qu'il a causés, c'est de revenir sur sa décision et de permettre à la commission de terminer son boulot.

À la décharge de Milosevic

François Brousseau

Dans nos démocraties, lorsqu'un gouvernement est impopulaire, le bon peuple sait attendre les échéances voulues et le déclenchement d'élections. Mais cela ne marche pas partout comme ça. La rue en colère peut-elle annuler les résultats d'élections régulières? Telle est la paradoxale question qu'on peut se poser, devant ces foules déferlantes à Sofia et à Belgrade, qui exigent rien de moins que le départ des autorités avant les échéances légales prévues par les mandats électifs.

Comment, annuler les élections? Mais non! Les Serbes ne défilent-ils pas depuis deux mois, tout au contraire, pour faire respecter le résultat des municipales «volées» dans plusieurs villes par Slobodan Milosevic?

Oui, c'est exact. Mais il faut du même souffle rappeler que, quelques semaines à peine avant les municipales de novembre, le maître de Belgrade avait effectivement gagné des élections législatives «libres» d'une façon qui — sur le plan de la mécanique en tout cas — n'avait pas été contestée.

Bien sûr, Slobodan est un autocrate, un fauteur de guerre, un Machiavel qui a su manœuvrer, en 1994 et 1995, pour se dédouaner de ses lourdes responsabilités dans les Balkans depuis six ans. Un homme pour qui la mécanique électorale n'était, sans doute, qu'un instrument parmi d'autres, utile s'il va «dans le bon sens».

En Bulgarie, la situation est assez différente. Les autorités viennent d'accorder aux manifestants des rues le principe d'élections anticipées, comme ces derniers le réclamaient.

Mais là aussi, la même question se pose: le gouvernement «néocommuniste» démissionnaire, en lutte contre le nouveau président «d'opposition» récemment élu, aurait le droit légal de rester en place. Seulement, ces foules affamées par la misère n'en veulent plus; le soutien populaire au gouvernement fond comme neige au soleil. Et

toute la ville de crier: «Allez-vous-en!»

Ce phénomène de la «délégation instantanée par la foule» n'est pas nouveau. On l'avait déjà vu, à l'automne 1989, dans deux pays aujourd'hui défunts, la Tchécoslovaquie et l'Allemagne de l'Est. Le mystère demeure: comment se fait-il qu'un mouvement qui commence par une contestation ponctuelle, précise, limitée, se transforme aussi vite en raz-de-marée de contestation globale, qui prive *ipso facto* de toute légitimité les occupants de la citadelle du pouvoir?

Il y a une autre question encore: comment, derrière la légitimité populaire évidente de tels mouvements, peut se cacher une remise en cause radicale de mécanismes électoraux assez réguliers, puisque tant Milosevic que les néocomunistes bulgares ont eu la sanction des urnes?

Répondons-le. Milosevic, avant d'être le tricheur que l'on sait aux municipales, un homme que tout Belgrade vomit et qui s'est discrédité aux yeux du monde, c'était aussi un politicien vraiment populaire. Un habile démagogue qui, il n'y a pas trois mois, est allé chercher dans les urnes une solide pluralité de voix — plus de 40% — pour son Parti socialiste et ses alliés.

Malheureusement pour lui, un léger déplacement de voix en faveur de l'opposition, doublé du fait — crucial — que les villes lui sont beaucoup moins acquiescentes que les campagnes, a donné aux municipales un résultat complètement différent des législatives. Un résultat déplaisant qu'il s'est cru en mesure de contourner, en se basant sur la consultation précédente. Fatale erreur.

Dans ces démocraties immatures, incomplètes voire fausses, tout se passe comme si la foule, dans sa force massive et ses transports émotifs, s'octroyait un beau matin le droit de défaire ce que le vote avait décidé peu auparavant. Et se trouvait moralement justifiée de le faire! Mystères de la politique, mystères de la démocratie, mystères des révolutions...

L E T T R E S

Réforme de l'aide juridique

Les Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne, corporation locale d'aide juridique, signifie de nouveau au ministre de la Justice Paul Bégin ainsi qu'au premier ministre Bouchard leur désaccord à l'égard de la réforme sur l'aide juridique, jugée définitivement inadéquate à répondre aux besoins de base de la population québécoise en matière de justice.

Dans le passé, les principaux intervenants dans le domaine de la justice ont majoritairement fait état de leur satisfaction quant au régime de l'aide juridique, sauf en ce qui concerne les seuils d'admissibilité financière qui n'avaient subi aucune indexation et étaient devenus un facteur d'exclusion des personnes dans le besoin. La réforme de l'aide juridique, mise en place en juin dernier malgré les protestations et multiples cris d'alarme lancés au ministre Bégin, ne fait que confirmer, après seulement deux mois d'application, les pires appréhensions quant à ses effets. Comme organisme

dispensateur de services juridiques, nous pouvons témoigner que contrairement aux prétentions du ministre Bégin, moins de gens sont actuellement admissibles à l'aide juridique. Et de nombreux services ne sont plus couverts, de sorte que l'admissibilité financière ne garantit pas à une personne qu'elle aura droit aux services d'un avocat. Nous dénonçons le fait que le seuil d'admissibilité financière pour les personnes seules n'ait pas été indexé faisant en sorte que les personnes travaillant au salaire minimum de 6,70 \$ l'heure ne sont pas admissibles. Nous dénonçons le fait que les personnes âgées, même celles ne recevant que les prestations de la sécurité de la vieillesse, ne soient admissibles à aucun service. Nous dénonçons le fait que des gens doivent renoncer à faire valoir leurs droits, même s'ils ont des recours fondés, parce qu'ils n'ont pas le droit à l'aide juridique, alors qu'ils ont de faibles revenus. Et, quoi qu'en dise le ministre, l'entrée en vigueur du volet contributaire prévue pour ce mois-ci n'aura pas pour effet de rendre plus de gens admissibles... et de toute façon à quels services? La loi ne sera pas as-

souplie à cet égard sans compter que le coût prévu des services est exorbitant vu la faible capacité de payer des bénéficiaires. Les commentaires que nous avons reçus des requérants ayant vu leur demande refusée depuis la réforme sont très négatifs. Il est urgent que le ministre agisse pour faire en sorte que la population économiquement défavorisée du Québec ait un réel accès à la justice.

Nous nous associons donc à la Coalition pour le maintien des services de l'aide juridique et demandons que la Loi sur l'aide juridique et les règlements adoptés soient revus et modifiés en fonction des demandes de la Coalition et ce, dans une démarche concertée avec celle-ci. Il est inadmissible qu'au nom des économies et sous le couvert d'un élargissement du régime on accepte au Québec un régime restrictif, arbitraire à bien des égards dans le traitement des demandes et des requérants, et où le droit à des services est devenu un privilège.

Lise Ferland, directrice Services juridiques communautaires de Pointe-Saint-Charles et Petite-Bourgogne Montréal, janvier 1997



Un homme du passé

Une fois de plus, le grand manitou des longs couteaux est descendu de son Olympe. Dans le dernier *Cité libre*, Pierre Trudeau, le curé de l'unité canadienne revient nous sermonner encore et encore. Ce qu'il n'a jamais cessé de faire depuis son départ en 1984 alors que, bien naïvement, on s'en était cru enfin débarrassé.

Depuis ce jour, ce matamore obsédé et obsolète s'escrime à défendre sa Constitution contre toute évolution. Et ce ne sont pas ses interventions qui ont manqué! On en rirait si ce n'était de l'émotion qu'il suscite et de l'influence qu'il exerce encore au PLC et au Canada anglais.

Dans la foulée d'un rabâchage qui n'en finit plus, le dernier *Cité libre* propose un entretien de dix pages avec Trudeau et nous en promet un second pour son prochain numéro! Avez-vous hâte? Cela dit, il faut lire cet entretien pour y constater à quel point sa vision du Québec et du Canada est foncièrement anachronique et ethnocentriste. Trudeau est véritablement un homme du passé... et dépassé par un Québec moderne auquel il ne comprend rien.

Le fait est qu'à ses yeux, la nation québécoise n'existe pas. Comme au temps de son enfance, n'existent que les Canadiens français «coast to coast». D'où son refus de la souveraineté ou de tout statut particulier pour le Québec. Lisez-le attentivement: «La «société distincte», le «statut particulier» s'applique à l'ensemble des Canadiens français partout au Canada. C'est eux qui constituent, selon nous, une «nation», au sens sociologique du terme et c'est eux qu'il faut reconnaître.» En d'autres termes, on conférerait aux individus qui se diraient «Canadiens français» une espèce de statut spécial? Bonjour la modernité!

Bref, dans le monde selon Trudeau, la nation ne serait qu'un regroupement ethnique ou ethno-linguistique ou ethnoculturel, ou on ne sait trop quoi. Notons que dans un avant-propos datant de 1967, Trudeau écrivait déjà les «Canadiens français» comme un des «groupes ethniques du Canada». Plus ça change...

Dans le dernier *Cité libre*, Trudeau

rejette une fois de plus la théorie des «deux nations». Écoutons-le: «Il y a plus de deux nations au Canada [...], il y a même des groupuscules, par exemple des Islandais dans la région de Winnipeg, qui pourraient se décrire comme une «nation»!!! Le Québec n'est donc qu'une simple province où, comme dans le reste du Canada, coexistent diverses «nations» encadrées par une politique de bilinguisme et de multiculturalisme officiels.

Surgit ici l'anachronisme profond de la pensée de Trudeau qui, derrière un simulacre de modernité, macère dans une vision passéiste de la nation. C'est pourquoi il refuse aussi de voir le français comme la langue d'une nation québécoise moderne et la préfère comme un simple «instrument de communication» et une des deux langues officielles de son Canada multiculturel.

Que Trudeau s'entête dans cette optique est une chose. Le problème est que cette vision d'un Canada mosaïque et se voulant bilingue déteint de plus en plus sur certains milieux nationalistes, souverainistes et même gouvernementaux au Québec. C'est ainsi qu'on n'ose plus imposer clairement la francisation comme outil d'intégration dans une véritable nation québécoise et qu'on prône un «interculturalisme» qui rappelle le multiculturalisme fédéral. Agir autrement, nous dit-on, serait de l'«intolérance», de l'«extrémisme» ou du «radicalisme».

Le 8 janvier, Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, prononçait un discours devant son conseil général. Dans un passage qui passa inaperçu dans la plupart des médias francophones, elle défendait une tout autre vision: «Dans le dossier linguistique, nous avons connu des reculs en 1996. Non seulement le gouvernement Bouchard refuse-t-il obstinément de remettre en cause les dispositions les plus dévastatrices de la loi 86 [...], mais il continue en sourdine le travail de démolition de la loi 101. [...] Or, force est de constater que les atterrissements de la ministre de la Culture et les courbettes du premier ministre n'ont pas réussi à calmer certains activistes anglophones qui n'auront de cesse que lorsque la langue et la culture françaises seront réduites à un statut folklorique.»

Bref, Mme Pagé ne voit pas le français comme un simple «outil de communication» mais comme un pilier identitaire de la nation québécoise qu'il faut protéger. Mais comme Trudeau et d'autres francophones le démontrent depuis des lunes, il n'y a pas que les activistes anglophones qui refusent de voir le français comme la langue nationale du Québec et de prendre les moyens nécessaires pour l'imposer.

Ces deux visions du Québec — celle d'une province multiculturelle et bilingue et celle d'une nation francophone moderne — sont issues de deux modèles opposés. Le premier est britannique et «communautariste». L'État y encourage la rétention des cultures d'origine, ce qui permet habituellement au groupe dominant de conserver sa suprématie sur les autres. Au Canada, on sait qu'il se retrouva favorisé par ce vieux précepte du «diviser pour régner». Le second modèle est républicain et prône l'intégration à une identité et à une langue nationales.

De nombreux sociologues parlent de la confrontation qu'on retrouve à travers le monde entre la vision d'une nation fondée sur un groupe ethnoculturel et celle d'une nation politique issue de la volonté de ses citoyens. Alors que Trudeau semble souscrire à la première — tout au moins pour son Québec natal —, d'autres pensent le Québec moderne comme une nation politique et francophone sans égard aux origines ethniques.

Hélas, le Québec hésite encore à s'extirper du modèle britannique communautariste. Mais s'il tarde à tourner le dos à ce modèle basé sur le bilinguisme et l'ethnoculturalisme, il est condamné à une multiplication en son sein des conflits intergroupes et des ghettos. Qui plus est, pour reprendre les mots de Mme Pagé, sans une approche plus républicaine, «la langue et la culture françaises seront réduites à un statut folklorique». Ce jour-là, la nation québécoise sera bel et bien devenue canadienne-française. Et le curé Trudeau pourra enfin prendre sa retraite...

Ah! La belle ironie. Lorsqu'on téléphone au «secrétariat» de *Cité libre* — cette grande défenderesse du bilinguisme officiel —, on obtient un message unilingue anglais. Grand-papa Trudeau ne serait pas content...

À P R O P O S

... du chômage chez les hommes

Le taux de chômage s'élève. Après avoir connu une tendance à la baisse au cours de la seconde moitié des années 1980, le taux de chômage est de nouveau à la hausse. Cependant, deux changements majeurs se sont produits depuis 20 ans dans la composition du groupe des chômeurs qui n'est plus tout à fait le même.

D'abord, les hommes chôment plus que les femmes au cours des années 1990, ce qui était le contraire au début des années 1980. Ensuite, le chômage est maintenant plus

élevé dans la dernière moitié de la vie active, soit après 45 ans, comparé aux chiffres du début des années 1980. Cette dernière évolution est sans doute liée à la hausse du taux de chômage chez les hommes. Même s'ils ont toujours connu un haut taux de chômage, les jeunes sont quant à eux moins affectés dans les années 1990 qu'ils ne l'ont été au cours des années 1980.

Simon Langlois, in *Québec 97*, l'agenda, collaboration Fides-Le Devoir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

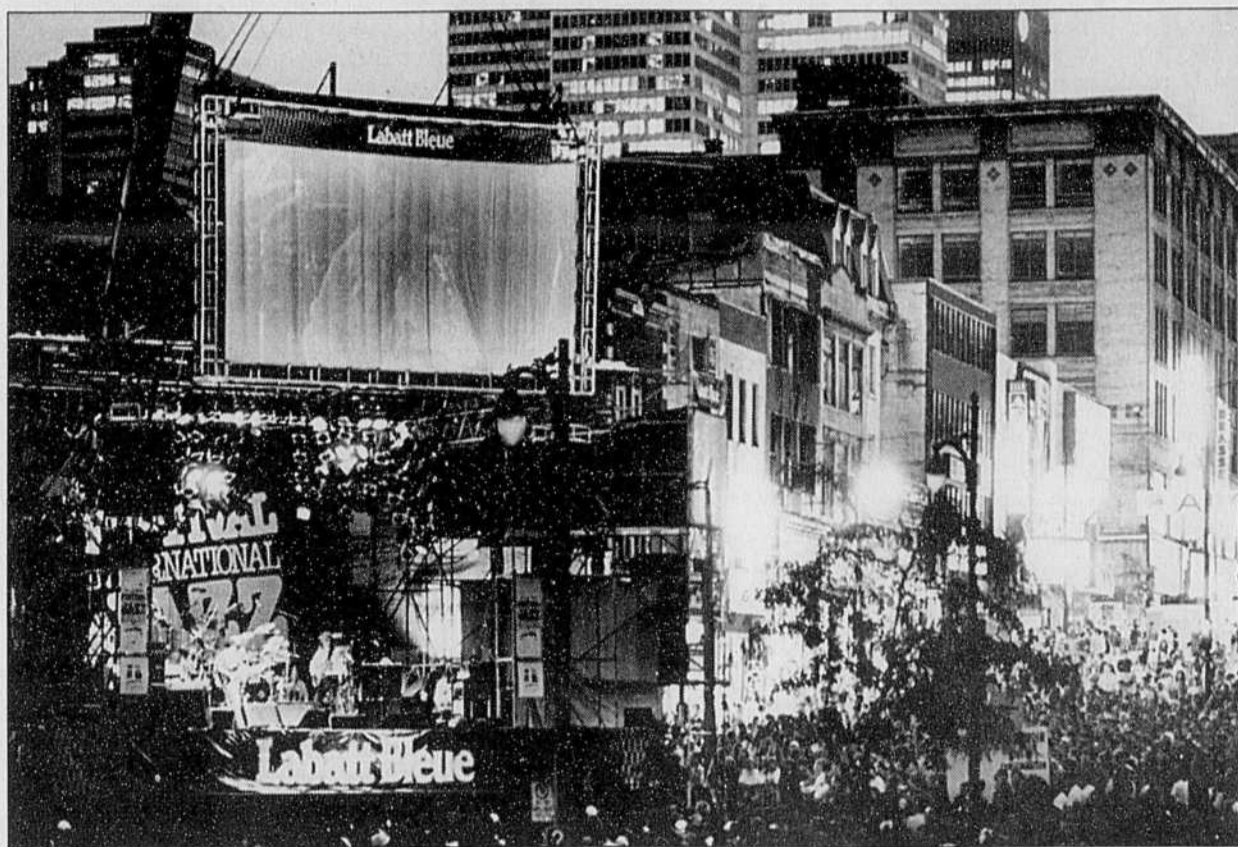
Activités sportives, culturelles et touristiques

Montréal, ville festive

Les centres-villes deviennent inexorablement des espaces de festivité et de loisir qui ont leur propre logique de localisation et de croissance

SYLVAIN LEFEBVRE

Membre de Culture et Ville, le groupe de recherche et de prospective sur les nouveaux territoires urbains de l'INRS-Urbanisation



Concert extérieur au Festival de jazz de Montréal en 1992.

ARCHIVES LE DEVOIR

Le développement et la croissance des grands centres urbains, tout au long de cette décennie, subissent une impulsion originale provenant des activités sportives, récréatives et touristiques, elles-mêmes prenant le pas sur plusieurs secteurs économiques traditionnels.

Pendant plusieurs années, alors que le déclin manufacturier dans les métropoles industrialisées laissait place aux activités dites «à forte valeur ajoutée», les stratégies de relance ne semblaient s'appuyer que sur les services spécialisés, la recherche-développement, les télécommunications et les secteurs de haute technologie. L'espace urbain est devenu peu à peu le réceptacle naturel de ces parcs technologiques et autres technopôles, de «cités» surdouées (Montréal possède déjà une Cité des ondes, une Cité scientifique, une Cité du cinéma, une Cité internationale, un Téléport et deux Technoparcs) et de toutes ces autres zones technico-scientifiques garantes d'un avenir économique renouvelé, radieux et prospère.

Vraisemblablement, plusieurs villes des pays industrialisés auraient manqué le bateau... Montréal, à bien des égards, est un triste exemple de ce rattrapage avorté. De mémoire d'homme, jamais on n'aura tant étudié une ville pour finalement passer aux actes avec tant de discrétion! Témoins de cette léthargie, les apôtres et grands manitous des nombreuses stratégies métropolitaines de développement économique et autres prophètes-voyageurs en terre étrangère qui sont tout étonnés, revenant au bercail, de ne pouvoir enfile à la métropole des chapeaux faits sur mesure à d'autres villes si différentes...

S'il est vrai que l'économie métropolitaine a pu, avec plusieurs années de retard, mettre en valeur quelques atouts dans les secteurs de la biotechnologie, de la pharmacologie ou encore des télécommunications, il faut se rendre à l'évidence que l'économie urbaine dans sa globalité a périéclité de façon systématique. Rien de nouveau à ce chapitre et inutile de revenir sur les tenants et aboutissants de ce constat.

Fait pour le moins curieux, voire paradoxal pour cette même période, Montréal est une ville ayant su manifester un dynamisme étonnant sur la scène récréative, touristique, sportive et culturelle. La popularité internationale des nombreux festivals, des événements sportifs, des nouvelles attractions touristiques et autres activités culturelles ou récréatives a été un moteur économique ayant des impacts et des effets d'entraînement majeurs pour l'économie métropolitaine. On ne le dit pas assez, mais la conjonction de ces multiples manifestations, de cette ef-

fervescence urbaine (prenons par exemple le Festival international de jazz de Montréal, le Casino de Montréal, le Grand Prix, les grandes équipes sportives et une certaine qualité de vie unique en Amérique du Nord), fait de Montréal une des métropoles mondiales ayant pris avec conviction le virage de la «ville festive».

La ville festive est cette nouvelle forme de croissance économique et de mise en valeur des espaces urbains contemporains. Plusieurs centres-villes américains et européens sont devenus les théâtres de la ville festive. Tant pour les villes globales que sont New York, Londres et Tokyo que pour des villes de moindre importance telles que Barcelone, Melbourne ou Montréal, les centres-villes deviennent des espaces de festivité et de loisir qui ont leur propre logique de localisation et de croissance. La détente, le tourisme, le jeu, le spectacle sont autant d'activités économiques ayant un impact majeur sur la renaissance urbaine de certaines métropoles. La rue, les bâtiments désaffectés (industries, entrepôts, silos, gares de triage et autres), les places publiques et les lieux de prestige sont de plus en plus envahis par une dynamique festive assurant sa propre reproduction par symbiose avec la vie urbaine. C'est dans la rue, sur la voie publique que la ville festive s'organise et prend

forme. Sur les murs, les trottoirs, les jetées et les bâtiments portuaires vétustes, la ville festive pavise au gré de plusieurs jeux d'éclairage. Le ciel est sillonné de publicités tape-à-l'œil, des rues sont fermées pour le commerce ou la mise en vitrine de voitures de luxe, et on organise des concours de sculpture et de peinture dans les parcs, sur la chaussée ou les façades en décrépitude. Le jeu et le loisir reviennent en force redonner du poids à la centralité des activités économiques en milieu urbain. Les enjeux sur le contrôle et l'aménagement du centre-ville sont renouvelés.

Rôle du secteur privé

Les entreprises l'ont compris avec, au premier rang, les producteurs de bière et de cigarettes: on multiplie les projets de festivals, les commandites, les projets de stades urbains et d'équipements récréatifs. On assiste ainsi à la production de nouveaux territoires économiques métropolitains possédant des caractéristiques nouvelles: retour des entreprises dans les quartiers centraux, nouvelles formes de collaboration avec les milieux communautaires, synergie croissante avec le monde des arts et de la culture, montages immobiliers et fiscaux inédits ou, encore, nouvelle vague de réaffectation des bâ-

timents vétustes. La population urbaine l'a aussi compris: elle s'accapare cette mise en scène urbaine pour s'y divertir, pour y consommer et pour y circuler. Les gens consomment et circulent dans la ville festive, mais de façon différente et avec plus d'intensité. Il n'y a qu'à additionner les superficies et les périodes en temps réel occupées par les festivals (jazz, toutes les catégories de cinéma, Mondial de la bière, Fêtes gourmandes, Festival des feux d'artifice), activités sportives spéciales (marathon, Grand Prix, courses, parades, marches et autres) avec celles de tous les espaces permanents qui existent déjà (Centre Molson, Casino, salles de spectacle et de cinéma, anciens et nouveaux musées, espaces de jeu, La Ronde, Vieux-Port, etc.) pour mesurer l'impact réel du dynamisme économique de la ville festive. Les faits parlent d'eux-mêmes.

La rue à observer

Le paysage urbain dans le centre des grandes métropoles se métamorphose autour des mêmes sphères de production et de consommation. Les modes de vie et la culture du quotidien n'y échappent pas. La généralisation du phénomène du patin à roues alignées, activité récréative devenue rapidement mode de transport, n'est-elle pas une forme spontanée et rapide de réappropriation de la ville par le piéton? Architectes, urbanistes, «patrimoniaux», promoteurs, entrepreneurs et décideurs publics devraient tous prendre le temps de regarder la rue, l'espace public, le centre-ville: Montréal est devenue quelque chose de nouveau qui bouge vite et sans balises. Le poids sur les services et les infrastructures urbaines (sécurité publique, accessibilité routière, pollution) est réel. Il n'est pas sûr que les impacts et les effets d'entraînement de cette tendance soient bien connus. Il n'est pas sûr non plus que l'on sache encadrer, appuyer ou même comprendre les ressorts de la ville festive applicables à Montréal.

L'apparition de la ville festive peut représenter un atout incontestable pour les économies urbaines en panne d'idées ou de leviers de relance économique. Pour les villes dont les rares avantages comparatifs se résument à une bonne qualité de vie, à des infrastructures urbaines performantes et à un certain dynamisme culturel, il y a peut-être matière à redéfinir ou requalifier l'idée de «relance». Montréal est dans le peloton de tête des villes festives en Amérique du Nord, peut-être même à l'échelle internationale. Les principaux débats de l'heure en matière d'aménagement urbain sont d'ailleurs liés à cette problématique (localisation de la Bibliothèque nationale, projet d'un stade urbain pour les Exps, réaffectation du silo à grain n° 5 dans le Vieux-Port, projet d'un complexe cinématographique et récréatif dans l'ancien Forum, etc.). À l'heure d'un (autre) débat sur la relance métropolitaine, il faudrait accorder une attention particulière à la gestion et à l'encadrement possible de cette tendance. La ville festive interpelle l'avenir économique de Montréal et les différentes alternatives pour gérer cet avantage comparatif.

Des manuels d'histoire incomplets et partiels

Des ouvrages destinés à l'éducation aux adultes gommant certains faits et en déformant d'autres

CLAUDE RICHARD
Repentigny

Comment s'enseigne l'histoire nationale au secteur de l'éducation des adultes de nos conseils scolaires? Sans vouloir apporter une réponse globale, les quelques lignes qui suivent vont s'intéresser au cas de l'enseignement aux adultes de la Commission scolaire de Le Gardeur (CSLG), dans la région de Repentigny. Il y a de quoi être étonné, et même ahuri!

Comme pour les autres disciplines, l'enseignement de l'histoire est individualisé et se fait au moyen de manuels, assortis de questionnaires, et de tests que l'élève étudie et passe à son rythme. À la CSLG, quatre manuels sont actuellement employés, dont deux contiennent la matière obligatoire du cours d'histoire nationale au secondaire.

Le premier s'intitule *Les Sociétés autochtones*. Il compte 159 pages, dont 93 pages de matière proprement dite, le reste étant occupé par les exercices, les références et quatre pages de «prières amérindiennes» à la fin. Ce manuel date d'octobre 1987; il se présente comme une «édition préliminaire». Il a été rédigé par Jacques Laflamme et Denis Gaudin, de la Commission scolaire régionale Tardivel et a été publié par la Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation du Québec.

Le livre retrace le peuplement de l'Amérique par les indigènes, décrit les divers groupes autochtones au Canada, examine les premiers contacts entre Européens et Amérindiens, puis traite du sort de ces derniers à mesure que l'occupation du territoire par les Blancs progresse.

Il est déjà étonnant qu'un cours sur les Amérindiens soit non seulement proposé mais imposé aux élèves

adultes. La matière donnée aux adultes est généralement élaguée et se limite aux éléments essentiels de l'apprentissage. Mais en plus, ce cours est plein d'affirmations plus ou moins véridiques et s'inspire d'une idéologie contestataire amérindienne peu digne d'un instrument pédagogique sérieux. Dans sa forme, il présente aussi de graves déficiences.

La période étudiée se situant pour la plus grande partie dans la préhistoire, on a droit à une série d'approximations et d'hypothèses. Par exemple, quelle est la date de l'arrivée des Amérindiens en Amérique du Nord: 8000, 40 000 ou 70 000 ans avant Jésus-Christ? Les auteurs optent pour 40 000, mais on pourrait presque dire que les paris sont ouverts.

Certaines affirmations laissent songeur. Ainsi: «Les échanges commerciaux sont les témoins d'une coexistence pacifique entre les [tribus du nord-est du continent].» Donc la guerre n'aurait pas sévi entre les Amérindiens avant le XVII^e siècle. Mais alors, comment expliquer

que la vallée de Saint-Laurent se soit dépeuplée entre le départ de Cartier en 1542 et l'arrivée de Champlain en 1608?

Autres énoncés surprenants: «La propriété collective chez les Hurons implique l'absence totale du vol»; «Don et générosité sont associés à l'activité commerciale. Marchander? Cela ne se fait pas entre amis.» N'est-ce pas merveilleux de vivre dans un tel monde idéal?

Ce monde a été bouleversé par l'arrivée des Blancs. Aucune discussion sérieuse sur le choc des cultures. L'Européen est arrivé avec ses gros sabots, a transmis toutes sortes de maladies aux indigènes, s'est emparé de leurs terres, s'est servi d'eux comme *cheap labor*, les a parqués dans des réserves quand ils ont cessé d'être utiles comme cueilleurs de fourrures, en un mot il a disloqué leurs sociétés et accompli un quasi-génocide. On



La Mort du général Wolfe, Benjamin West (détail). On y aperçoit un guerrier iroquois assistant à l'agonie du général anglais en 1759.

croirait entendre Max Gros-Louis. Comment s'étonner qu'un tel préchi-précha soit fait dans un texte farci d'erreurs grammaticales et lexicographiques. Quelques exemples: «Un nouveau gel permis à d'autres [...] de traverser»; «leurs rapports avec la nature frôle la perfection»; «à tort»; «des lieux [...] connus». En tout, plus de 40 fautes de français dans une centaine de pages de texte.

Ce manuel est une véritable honte dans l'univers pédagogique québécois. Et il circule depuis 1987 avec l'approbation du ministère de l'Éducation. Sans compter que l'utilité et la pertinence de la matière enseignée sont fort discutables.

Car les adultes de la CSLG doivent

pour compléter leur programme d'histoire au niveau secondaire assimiler un autre manuel intitulé cette fois *Les Structures politiques* (sous-entendu: au Canada). Bien entendu, ce livre ne peut passer sous silence les institutions politiques et même les conditions de vie des Amérindiens. Et c'est ainsi que, sur les 114 pages de texte proprement dit, quelque 24 pages sont consacrées à ces 2 ou 3 % de la population canadienne.

Cet ouvrage pédagogique (?) date de 1989, est aussi encore en édition provisoire et porte le sceau de la Direction générale de l'éducation des adultes du MEQ. Il a été rédigé par Hélène Duchêne, Robert Nolet et Nouredine Mnasri,

de la Commission des écoles catholiques de Québec.

Avant d'en faire une recension rapide, jetons un coup d'œil à la bibliographie du manuel. Sur 29 titres, 11 ont un rapport avec les Amérindiens. On trouve le moyen de débaptiser Rosario Bilodeau, devenu Roméo, tout en singularisant son livre, devenu *Histoire du Canada*, au lieu de *Histoire des Canadiens*.

Au départ, le choix de présenter un cours sur les structures politiques plutôt qu'un manuel d'histoire du Québec est contestable. L'évolution des structures politiques ne représente qu'une partie de l'histoire; des faits comme les explorations, les relations avec la France, puis avec l'Angleterre, les activités économiques, les guerres, etc. sont passés sous silence ou ne sont qu'esquissés.

De manière générale, la matière exposée est bonne-ententiste, à part la période qui suit immédiatement la Confédération. La Nouvelle-France est présentée sous un jour assez falot. On insiste sur le peu de population et on en tire des conclusions fortement hâtives: «*Désormais [dès 1665], c'est l'Angleterre qui mènera l'Amérique.*» On met peu en lumière l'enracinement des Québécois, l'énergie et le dynamisme qui les feront rayonner dans toute l'Amérique du Nord. On ne mentionne même pas les noms de Jean Talon, de Frontenac, d'Iberville.

Dans la recension des causes des soulèvements de 1837-1838 au Bas-Canada, on prend bien garde de relier les épidémies de choléra des années 1830 à l'immigration massive des Irlandais poussés par les Britanniques. Quant aux Patriotes, de manière assez terne, on mentionne qu'ils «*tentent de propager l'idée qu'une des causes des difficultés du peuple canadien-français est la trop grande prépondérance anglophone au point de vue économique et politique.*» On ne va pas jusqu'à dire que ce sont

des abuseurs du peuple, mais presque. «*Les Patriotes prisonniers seront, pour plusieurs, libérés ou exilés aux Bermudes*», mais, inexplicablement, on ne mentionne pas les 12 pendaisons.

Par contre, on ne mâche pas ses mots quand il s'agit de décrire l'oppression dont sont victimes les Amérindiens. Et on n'hésite pas à appuyer, au moyen d'une citation, les revendications actuelles des Amérindiens: «*Les gouvernements blancs continuent de faire la sourde oreille lorsqu'il s'agit de donner une base territoriale à ces revendications*» (État du monde 1984, Boréal).

Pour ce qui est de la lecture des événements récents, on a du mal à ne pas y voir un parti pris. Traitant du rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982, les auteurs écrivent: «*En se retirant du projet, le Québec a perdu son droit de veto historique [...] Il s'agissait [...] d'un droit acquis par le Parti québécois alors au pouvoir en échange de compensation financière [sic].*» Se pourrait-il que personne n'ait signalé ce manuel aux autorités politiques du MEQ depuis 1994 ou celles-ci dormiraient-elles au gaz?

Voilà donc le type d'instruments pédagogiques qui circule dans les classes pour adultes au Québec en ce moment. On dénonçait il y a quelques années le caractère engagé de l'enseignement de l'histoire au Québec. Le moins qu'on puisse dire à la lecture des deux manuels examinés ici, c'est que l'engagement s'est modifié du tout au tout. On donne maintenant dans l'auto-culpabilisation et dans l'insignifiance historique, au moyen d'une langue dégradée. Et cela dans un contexte où l'histoire a encore la portion congrue dans nos programmes scolaires. Quand, enfin, respectera-t-on assez l'élève au Québec pour lui procurer un enseignement et des manuels de qualité?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francœur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutaric, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Francine Ouellet (secrétaires). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Briën (responsable), Évelyne Labonté (responsable de la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Les sinistrés du Saguenay réclament de nouvelles analyses

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les sinistrés du Saguenay estiment que les aménagements effectués depuis plusieurs générations dans le tronçon de la rivière A-Mars par la population, l'administration municipale et les industriels de La Baie «mettent en jeu la sécurité de la population» et doivent être analysés par la commission Nicolet même si ce plan d'eau n'a pas fait autant de dommages que ses voisins en juillet dernier.

C'est ce que soutient le Comité des sinistrés (COMSI) dans un mémoire additionnel qu'il a fait parvenir à la fin décembre à la commission Nicolet, dont les audiences publiques se sont terminées à la fin novembre.

Incidentement, le rapport de la commission administrative mise sur pied par Québec à la suite du «déluge» de juillet n'a pas été remis hier au gouvernement comme prévu. Il le sera dans environ une semaine, a fait savoir hier la commission technique. Et sa divulgation risque d'être reportée encore plus loin du fait que le premier ministre Lucien Bouchard aurait exprimé le désir d'en saisir préalablement le conseil des ministres.

Quant au mémoire complémentaire du COMSI, son dépôt a été retardé parce que les données nécessaires à sa rédaction n'étaient pas toutes disponibles à l'automne.

Le COMSI estime que si la rivière des Ha! Ha! a fait couler beaucoup d'encre après l'effondrement de la digue de la Consol, la rivière A-Mars, qui passe au milieu de La Baie, devrait retenir l'attention parce qu'elle a débordé six fois en 60 ans et qu'elle draine le bassin où s'abattent historiquement les pluies les plus abondantes du Québec, soit celles qui tombent sur la réserve faunique des Laurentides. Le réchauffement de la planète pourrait perturber encore davantage ce microclimat et amplifier les pluies.

Les sinistrés estiment que la «crue de juillet nous a fait prendre conscience des aménagements inadéquats que nous lui avons fait subir. Ils sont le condensé de plus de 150 ans de colonisation et de ce qu'on perçoit avec le regard d'aujourd'hui comme des erreurs graves d'aménagement: suppression de son delta à l'embouchure, rétrécissement de ses rives, remblaiements, ponts trop étroits, dépotoirs industriels à fleur d'eau ou en rives, tracé qui obstrue sa route en périodes de crues, etc.»

Le président du COMSI, Paul-Étienne Gilbert, a donné en exemple un important remblai construit par Alcan au profit de sa nouvelle usine de La Baie. Ce remblai construit dans un méandre du cours d'eau, a-t-il dit, condamne un des mécanismes de régulation du cours d'eau, soit un chemin qu'il emprunte en période de crues.

Le COMSI estime qu'il faudra étudier en profondeur le comportement de la rivière A-Mars, les digues situées en amont et la présence de dépotoirs industriels sur ses rives urbaines, et même évaluer la possibilité de relocaliser une scierie qui se retrouve aujourd'hui au centre-ville de La Baie après avoir été rejointe par la construction domiciliaire.

EN BREF

Volte-face de la GRC??

Ottawa (PC) — La GRC a changé d'idée et pourrait rendre publics les résultats d'une enquête interne sur la présumée fuite qui a fait échouer la cause du gouvernement dans l'affaire Airbus. La GRC avait insisté jusqu'ici pour que l'enquête interne, qui porte sur un enquêteur soupçonné d'avoir coulé l'information à un journaliste, demeure confidentielle. Mais un porte-parole de la GRC, le sergent Mike Gaudet, a dit hier que le commissaire Philip Murray pourrait décider d'outrepasser les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de la vie privée et rendre les résultats publics lorsque le rapport sera complété. «Le commissaire décidera s'il est dans l'intérêt public de faire connaître les conclusions du rapport», dit le sergent Gaudet. La Loi sur la protection de la vie privée permet de rendre publiques des informations qui seraient autrement confidentielles si l'intérêt public l'emporte sur les droits des gens concernés.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Agenda culturel (514)985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Version internet (514) 278-6060
1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

on était en quasi-rupture de services et ça prend dix ans à former un spécialiste. Il est inévitable que ça va avoir des répercussions en région. Pour les médecins, ce n'est pas un mauvais programme en soi, mais ça aura un effet pervers sur les services», a-t-il indiqué au Devoir. Ce dernier croit que bien des spécialistes en région et les jeunes finissants choisiraient de combler les nombreux postes laissés vacants à Montréal plutôt que de continuer à pratiquer en région.

La FMSQ nie toute pénurie

Malgré ces départs par centaines, la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) affirme qu'aucun champ de la médecine ne se retrouvera en pénurie. En vertu d'ententes conclues avec les futurs retraités, plusieurs médecins attendront d'avoir assuré leur relève avant de quitter leur poste. «En région, tous les médecins qui étaient seuls ou seulement deux dans leurs spécialités ne peuvent quitter avant d'avoir trouvé un remplaçant. Il y a toujours eu plus de jeunes qui graduent que de départs», a affirmé hier le Dr Jacques Provost, responsable du programme d'allocation de fin de carrière à la FMSQ.

DÉPART

firmé hier le Dr Jacques Provost, responsable du programme d'allocation de fin de carrière à la FMSQ.

Selon ce dernier, la hausse des admissions en anesthésie et en chirurgie générale permettra cette année à deux fois plus de finissants d'obtenir leur diplôme que lors des années antérieures. Environ 27 jeunes nouveaux anesthésistes feront leur entrée dans la profession plutôt que douze ces dernières années, et 36 jeunes chirurgiens commenceront la pratique, alors qu'on en formait seulement une vingtaine auparavant.

Ironie du sort, constate le Dr Provost, les abolitions de postes entraînent par les fermetures d'hôpitaux font en sorte que la demande, donc les pénuries, sera beaucoup moins forte pour plusieurs spécialités médicales. «Il y a une douzaine d'hôpitaux, avec trois ou quatre chirurgiens chacun, qui ont fermé leurs portes au Québec depuis un an, donc les besoins diminuent. Ça fait bien une trentaine de départs qui n'auront pas à être remplacés», explique-t-il.

La moitié des départs à Montréal

Près de la moitié des spécialistes qui ont quitté le métier pratiquaient dans la région de Montréal. Pas moins de 179

spécialistes ont mis un terme à leurs activités dans la métropole, 78 à Québec, une trentaine dans la région de la Mauricie-Bois-Francs et une vingtaine en Montérégie. Les régions éloignées semblent peu touchées, avec deux départs sur la Côte-Nord, sept dans le Bas-Saint-Laurent et huit en Abitibi. «Nos médecins ont toujours été bien établis en région, 85 % de ceux qui s'y installent finissent par y rester. Je ne crois pas que cela entraîne des pénuries en région», soutient le Dr Provost.

Toutefois, la Régie régionale de la santé de Montréal-Centre convient que ses effectifs en anesthésie et en chirurgie générale seront en deçà des contingents prévus par les plans du ministère de la Santé. «Il pourrait y avoir des problèmes en anesthésie, mais on ne peut encore en mesurer les impacts», a confirmé Louis Côté, responsable des relations avec la communauté à la Régie. Malgré les nouvelles recrues, il y aura 18 anesthésistes et 14 chirurgiens en moins dans la métropole. Il faut rappeler que plusieurs problèmes d'engorgement des listes d'attente vécus dans la métropole, notamment à l'hôpital Mère-Enfant de Sainte-Justine, découlent du manque d'anesthésistes.

RAINVILLE

SUITE DE LA PAGE 1

rer la sécurité du camp canadien et de participer à des patrouilles dans la région pour empêcher que des pillards ne fassent main basse sur l'aide envoyée par les organisations non gouvernementales.» Un fort beau discours de la part d'un soldat qui semblait représenter la quintessence même de la tradition canadienne du maintien de la paix. Malheureusement, quelques jours plus tard, le 4 mars, Rainville était impliqué dans la mort suspecte d'un Somalien.

Selon les témoignages entendus lors des procès en cour martiale et des auditions devant la Commission d'enquête sur la Somalie, Michel Rainville dirigeait le soir du 4 mars 1993 une patrouille au camp de Belet Uen, au cours de laquelle ses soldats ont tué un Somalien et en ont blessé un second.

Rainville était excité et déterminé à en découdre avec les Somaliens. La veille, un Bêret vert américain qui accompagnait les militaires canadiens avait été tué par l'explosion d'une mine et l'ex-capitaine était affecté par cette mort tragique. Rainville a alors concocté un plan pour attirer les Somaliens dans le camp. Il a disposé des boîtes de nourriture et des bidons d'eau bien en évidence derrière les fils barbelés du camp. Lorsque deux Somaliens se sont approchés du camp, des coups de feu ont retenti qui ont apeuré les deux hommes. Les soldats de Rainville ont tiré de nouveau et touché les deux hommes dans le dos alors qu'ils prenaient la fuite du camp de Belet Uen.

Un des soldats en fonction ce soir-là a soutenu que Rainville avait promis une caisse de bière à ses soldats s'ils descendaient un Somalien.

Un médecin militaire canadien qui a examiné la victime soutient depuis que le Somalien a été abattu lors d'une exécution en règle alors qu'il gisait par terre, blessé.

À l'époque, des officiers supérieurs ont affirmé que les coups de feu étaient justifiés, en dépit du fait que les victimes prenaient la fuite, et ils ont décrit les deux Somaliens comme des saboteurs potentiels.

Après avoir été inculpé en décembre 1993 de négligence dans l'exécution de son devoir à la suite de cet incident, Rainville a été acquitté en cour martiale. Il a été expulsé des Forces armées à la fin de 1995 et il étudie maintenant à l'Université de Sherbrooke. Malgré son départ, l'ex-capitaine a été convoqué devant la Commission d'enquête sur la Somalie pour donner sa version des faits.

SUITE DE LA PAGE 1

Québec demander des modifications à la Charte de la Ville de Montréal. Par conséquent, il a appris à la connaître de fond en comble, cette charte.

En clair, les nominations au comité exécutif doivent se faire selon les dispositions de la Charte de la Ville de Montréal. Et cette charte ne prévoit que des nominations à l'exécutif au lendemain d'une élection générale. C'est loin d'être le cas à Montréal en ce moment, n'en déplaise à certains des détracteurs de Pierre Bourque. Bref, rien dans la charte ne prévoit un remaniement de l'exécutif en cours de mandat.

C'est du moins ce qu'a expliqué hier Michel Delorme, avocat spécialiste en droit municipal au sein du cabinet Bélanger Sauvée. «Oui, il y a un débat intéressant qui peut être engagé là-dessus, estime Me Delorme. Il y a certainement place à des discussions. Ce n'est pas pour rien que le juge Guthrie a rendu sa décision. Ce n'est pas clair [la charte].»

Me Delorme a par ailleurs indiqué que les chartes des villes de Laval et de Québec comportent également certaines imprécisions en ce qui a trait à la possibilité de remanier l'exécutif en cours de mandat. La cause de MM. Goyer et Forcillo pourrait servir de jurisprudence en la matière.

Il se pourrait que les avocats de la Ville de Montréal bâtissent leur argumentation autour d'une quantité d'autres textes juridiques que la charte. A titre d'exemple, la Loi d'interprétation, qui s'applique à toute loi du Parlement du Québec, sous réserve, pourrait être invoquée. L'article 55 de cette loi stipule que le droit de nomination à un emploi ou fonction comporte celui de destitution. Reste à savoir si cette loi est valable dans le contexte montréalais.

Il existe par contre une jurisprudence, et tout près d'ici, qui pourrait servir la cause de MM. Goyer et Forcillo.

En février 1988, le maire de Saint-Laurent, Marcel Laurin, se retrouvait minoritaire au conseil à la suite de la défection de six membres de son équipe. Dans une période de tourmente, le conseil destituait de l'exécutif Irving Grundman et Bernard Paquet (le maire actuel). L'affaire était portée devant les tribunaux. Dans sa décision, le juge Claude Benoit en arrivait à la conclusion que le conseil municipal avait agi illégalement, sans droit, sans compétence et sous de faux prétextes en destituant MM. Grundman et Paquet. Le juge ordonnait la réinstallation

Depuis qu'il est sous les feux de la rampe pour ses méfaits en Somalie, les médias ont découvert de nouveaux squelettes dans le placard de Rainville. En février dernier, l'émission *Enjeux*, diffusée à la télévision de Radio-Canada, révélait que l'ex-capitaine avait mené, dans la nuit du 6 au 7 février 1992, une opération de commando contre la Citadelle de Québec.

Baptisée «Adieu Bonhomme», l'opération à laquelle participaient une douzaine d'autres soldats visait à tester la sécurité de la Citadelle en cas d'attaque terroriste. Pendant plusieurs heures, Rainville et ses acolytes ont terrorisé et roué de coups les gardes militaires de la Citadelle. À l'époque, les autorités militaires avaient enquêté sur le comportement de Rainville et l'avaient doucement réprimandé. Le bouilliant militaire n'avait pas été sanctionné.

Lorsque l'affaire a été révélée en février dernier, les officiers supérieurs des Forces armées ont été nombreux à... condamner vigoureusement son geste.

Quelques mois après l'assaut contre la Citadelle, Rainville s'est retrouvé à la base de Gagetown où, en plus de malmené plusieurs jeunes recrues, il a procédé à une initiation pour le moins disgracieuse de la capitaine Sandra Perron. Le soir du 29 avril, Rainville et quelques soldats ont capturé Sandra Perron et une quinzaine d'autres soldats. La jeune capitaine a été attachée à un arbre et elle a subi un interrogatoire musclé pendant plus de deux heures. Au cours de la séance, Rainville a frappé l'officier à l'estomac avec sa main. Lorsque l'affaire a été révélée par *Le Journal de Montréal*, en décembre dernier, l'ex-capitaine Rainville a accordé une entrevue au *Globe and Mail* pour préciser que Sandra Perron était une amie personnelle et qu'elle n'avait pas été laissée pieds nus dans la neige pendant son interrogatoire.

À l'époque, l'initiation de Sandra Perron avait fait l'objet d'une enquête sommaire de la police militaire et Rainville avait été blâmé de vive voix.

Malgré tous ces incidents, des lettres de recommandation furent signées par ses supérieurs à l'été et l'automne 1992 pour qu'il puisse se joindre au Régiment aéroporté et s'envoler vers la Somalie. Avant le départ du régiment, en décembre 1992, un officier supérieur avait toutefois inclus le nom de Rainville dans une liste de 25 membres du régiment qui, à son avis, ne devaient pas quitter le Canada. Sa recommandation fut ignorée et Rainville se retrouva au cœur de la tourmente somalienne.

CAUSE

immédiate des deux conseillers à l'exécutif et annulait la nomination de leurs successeurs. La Loi sur les cités et villes, à l'instar de la Charte de la Ville de Montréal, ne comportait aucune disposition permettant au conseil municipal de destituer à volonté.

Un deuxième mandat pour M. Bourque?

Par ailleurs, le maire Pierre Bourque n'était nullement ébranlé par la publication d'un sondage Léger et Léger qui indiquait hier dans *Le Journal de Montréal* que 56,9 % des Montréalais souhaitaient son départ. Au contraire, le maire Bourque a réaffirmé hier qu'il solliciterait un deuxième mandat.

M. Bourque a expliqué aux conseillers de son équipe les raisons pour lesquelles il veut écarter Pierre Goyer et Sammy Forcillo de l'exécutif. Comme l'avait rapporté *Le Devoir* la semaine dernière, Pierre Bourque n'a pas du tout apprécié que son leader parlementaire se rende à Québec, à son insu, pour rassurer un conseiller spécial du premier ministre sur la capacité de l'exécutif de gérer la ville. M. Goyer disait représenter un groupe d'élus de Vision Montréal qui voulaient éviter une éventuelle mise en tutelle de la ville. Quant à M. Forcillo, le maire en aurait eu assez de ses empoignades avec la présidente du comité exécutif, Noushig Eloyan, dont le leadership est fortement contesté.

Pierre Goyer et Sammy Forcillo demeurent au sein de l'exécutif, comme l'a temporairement voulu le juge Guthrie, mais il se pourrait que les deux comparses perdent leurs responsabilités respectives (urbanisme et finances).

Lors de la réunion du caucus tenue hier, M. Bourque a également retardé l'expulsion d'un nombre indéterminé de membres de son équipe. Le maire avait indiqué qu'il expulserait du caucus tous les conseillers qui oseraient voter contre le remplacement de Pierre Goyer et de Sammy Forcillo à l'exécutif.

Mais comme l'injonction émise par le juge Guthrie a empêché la tenue du vote, lors d'une assemblée houleuse du conseil municipal, M. Bourque a mis un bémol à la purge. «C'est le vote qui fait foi pour moi de la loyauté et de la solidarité», a justifié le maire. Pierre Goyer, Sammy Forcillo, Martin Lemay, tous trois membres de l'exécutif, ainsi que Vittorio Capparelli, Robert Laramée et Philippe Bissonnette auraient voté contre la motion du maire.

Ménard brise le silence

Le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, a mi-

ACCORD

SUITE DE LA PAGE 1

400 personnes entourées par une population de 120 000 Palestiniens, ainsi que dans le Caveau des Patriarches, un lieu saint situé au centre-ville.

Conformément à l'accord, la police palestinienne se déploiera dans tous les quartiers d'Hébron, à l'exception de ceux habités par les juifs.

Néanmoins, le nouveau pouvoir palestinien exercera son contrôle administratif sur l'ensemble de la ville.

L'armée d'Israël s'était retirée fin 1995 des villes de Ramallah, Naplouse, Bethléem, Jénine, Tulkarem et Qalqilya, ainsi que d'environ 400 villages environnants.

La ville de Jéricho, à l'est de la Cisjordanie, et la majorité de la bande de Gaza avaient été, au milieu de l'année 1994, les premiers territoires remis par Israël à l'Autorité palestinienne.

Pourtant, malgré le transfert d'Hébron, les Palestiniens n'administrent encore aujourd'hui, directement, que 3 % de la Cisjordanie.

L'Autorité palestinienne exerce cependant le contrôle administratif des régions rurales dites «zones B», représentant 24 % de la Cisjordanie. La sécurité de ces zones est toutefois assurée conjointement avec l'armée israélienne.

Dans les zones autonomes, la police palestinienne est chargée du maintien de l'ordre et de la gestion des prisons. Les tribunaux palestiniens, largement ignorés pendant l'occupation, jouent désormais un rôle actif.

Sur le plan civil, les fonctionnaires des départements de santé patrouillent régulièrement chez les commerçants et dans les restaurants, tandis que la jeune administration lève l'impôt et délivre des permis de construire. Les Postes utilisent des timbres palestiniens, même si la monnaie la plus utilisée reste le shekel israélien.

Naplouse, la plus grande ville de Cisjordanie, aspire à devenir la capitale économique de l'entité palestinienne. Ramallah, à une vingtaine de kilomètres de Jérusalem, qui abrite le Conseil législatif (Parlement) de 88 membres élu en janvier 1996, souhaite plutôt jouer un rôle politique.

Le climat de tension qui règne à l'hôtel de ville en indiquant qu'une crise politique, c'est un événement normal dans une démocratie. Et il faut que les institutions soient capables de traverser ces crises.

Contrairement à ce qu'affirment les conseillers de l'opposition et la Chambre de commerce, M. Ménard a par ailleurs soutenu que les événements troubles survenus récemment à l'hôtel de ville ne font pas fuir les investisseurs.

La présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Paule Doré, tenait un tout autre discours. Selon Mme Doré, Montréal doit rapidement sortir de «l'impasse actuelle». «[Montréal] ne peut être privée d'un véritable leadership politique durant plus de quelques jours sans en subir des conséquences néfastes», a fait savoir Mme Doré par voie de communiqué. Nous ne pouvons risquer de voir certains dossiers économiques paralysés.

De son côté, la députée libérale Liza Frulla a indiqué qu'il fallait respecter les principes sacrés de l'autonomie municipale, de la justice et de la démocratie. Cela veut dire que Québec doit attendre les conclusions de l'enquête du DGE avant d'agir, que l'honnêteté de Pierre Bourque ne peut être remise en question — jusqu'à preuve du contraire — et qu'il revient finalement aux Montréalais de décider ou non, lors des élections de 1998, si Pierre Bourque doit partir.

Sur les ondes de CKAC, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel allait dans le même sens: aux Montréalais de décider, lors des élections, du sort de M. Bourque.

Le chef du RCM, lui, n'en démord pas. André Lavallée estime que Pierre Bourque devrait remettre sa démission.

En dépit des rumeurs les plus alarmistes, et même si Pierre Bourque reste en poste, Montréal est cependant loin de la tutelle. À Québec, le président de la Commission municipale, Jacques O'Bready, a affirmé qu'aucune démarche en ce sens n'avait été entreprise par le gouvernement. Un maire peut continuer à remplir ses fonctions même s'il est minoritaire, a-t-il souligné.

Fait cocasse à souligner, le «grenouillage» politique a déjà entraîné la mise en tutelle d'une municipalité. C'était à Sainte-Angele-de-Mérici, près de Mont-Joli, tout juste avant les Fêtes. Le ministre Trudel avait justifié la mise en tutelle en invoquant le climat d'exaspération et de confrontation qui était le lot de cette municipalité de 1100 habitants depuis plusieurs mois. Le parallèle avec Montréal s'arrête cependant là.